

REVUE  
d' HISTOIRE  
de Charlevoix

Numéro 67

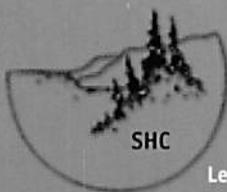
Février 2011



bruno  
C 81

*Jean-Pierre Anctil, ca.*

Acteur et témoin d'un milieu  
en transformation



# La Société d'histoire de Charlevoix

Le logo évoque les trois pays de Charlevoix, tels que perçus par Félix-Antoine Savard: la mer, la terre et la forêt.

## Membres corporatifs (1000\$ et plus)

HYDRO-QUÉBEC | CASINO DE CHARLEVOIX  
POWER CORPORATION DU CANADA | CENTRE SANTÉ-BEAUTÉ FRANCINE THIBEAULT

## Membres bienfaiteurs à vie (1000\$ et plus)

Alarmes et Extincteurs Charlevoix  
Robert Ascah  
Auberge La Maison Otis  
Auberge La Pinsonnière  
Yvon Bellemare et Janine Tourville  
Johanne Bergeron  
Jean-Pierre Bouchard  
Jean-Pierre<sup>e</sup> et Marc Bouchard  
Martin Brisson  
Janet C. Casey  
Rémi Clark  
Corporation municipale  
de l'Isle-aux-Coudres  
Marc DeBlois

Yolande et Pierre Dembowski  
Jean-Claude Dupont  
Jean-Luc Dupuis  
Domaine Forget  
Fondation René-Richard  
Abbé Bertrand Fournier  
Georges Fournier  
Raymond Gariépy  
M. et Mme Leslie H. Gault  
Anne-Marie L'Abbé Groulx  
Léonard et Aurore Gauthier  
Fernand Harvey  
Imprimerie de Charlevoix Inc.  
Fernand Labrie

Laurent Lafleur  
Paul et Rita Lafleur  
Monique Larouche  
Pierre Legault  
L'Héritage canadien du Québec  
Ghislaine Le Sauteur  
Lico Imprimeur  
Xavier Maldague  
Municipalité de Notre-Dame des Monts  
Petites Franciscaines de Marie  
Guy Paquet  
Municipalité de Saint-Hilarion  
André P. Plamondon  
Maurice Potvin

Gilles Poulin  
Diane et Jean-François Sauvé  
Walter et Mary Schatz  
Réjeanne Sheehy  
Yolande Simard-Perrault  
Rita Simard-Smookler  
Huguette Tremblay  
Jean Tremblay  
Louis Tremblay  
Louis-Marie Tremblay  
et Yvette Froment  
Ville de Clermont  
Ville de Baie-Saint-Paul  
J.C. Roger Warren

## Membres bienfaiteurs (100\$ à 999\$)

Commission scolaire  
de Charlevoix  
Rosaire Bertrand  
Jean-Paul Boudraux  
Léonce Brassard  
Caisse populaire de La Malbaie  
Francine Castonguay-Laurin  
Simone-Éthier Clarke

Antoine Desgagnés  
Henri Desmeules  
Johanne Desrochers  
Léonce Gauthier  
Hélène Gervais  
Magella Girard  
Raymond Guay  
Fernand Lapointe

Charles-Auguste Lavoie  
Guy Le Rouzès  
André Maltais  
René Martin  
Réjane Michaud-Huot  
André Morin  
Lyse Nantais-Godin  
Gaston Ouellet

Jean-Denis et Marthe Paquet  
Lorraine Rochette  
Denis Tourangeau  
Claude et Janine Tremblay  
Jean-Maurice Tremblay  
Martin Rochette  
Cédule Simard

## Membres de soutien (50\$ à 99\$)

Francine Adam  
Louis Asselin  
Arthur Beaulieu  
Pierre Beaupré  
Louis Bhéer  
Bibliothèque Laure-Conan  
François Blanchette  
Madeleine Boies-Fortier  
Bernard Bouchard  
et Micheline Dufour  
Guy Bouchard  
Lyne Brassard  
Ulysse Brassard  
Guy Bureau  
Paul-André et Danielle Carpentier  
Claude L. Casgrain  
Micheline<sup>e</sup> et René Cayer  
Henri Chaperon  
Chapiteaux du monde  
CIHO-FM  
Marc Clotuche  
Martial Dassylva

Marc Desmeules  
Germain Desmeules  
Claude Despins  
Thomas Donohue  
Yvon Dubé  
Geneviève Dufour  
Jacques Dufour, juge  
Jacques Dufour  
Louis Dufour  
Luc Filion  
Rodolphe Forget  
Denis Fortier  
Hélène Fortier  
Régis Gagnon  
Pierre Gaudreault  
Réal Gaudreault  
Ginette Gauthier  
Janine Gauthier  
Pierre Gauthier  
Serge Gauthier  
Yvon et Élisabeth Gauthier  
Robert Giroux

Clément Gravel  
Madeleine Guérin  
Claude Harvey  
Daniel Harvey  
Christian Harvey  
Gaudias Harvey  
Robert Harvey  
Esther Jean  
MRC de Charlevoix-Est  
Michel Leclerc  
Lucille Lafond-Colombeau  
Claude Lapointe  
Réal Lapointe  
Micheline Larouche  
Jean Miller  
Robert Marcotte  
François Maltais  
André Michaud  
René Moisan  
Jean-Pierre Paquet  
Odette Perron  
Yvon Racine

Municipalité de  
Saint-Aimé-des-Lacs  
Pierre-Paul Savard  
Réal St-Laurent  
Auberge Relais des Hautes-Gorges  
Claire-Renaud Tardif  
Sébastien Thibeault  
Carole Tremblay  
Daniel et Jeannine Tremblay  
Francis A. Tremblay  
Georges-Étienne Tremblay  
Gilles Tremblay  
Hervé Tremblay  
Raymond Tremblay  
Réjean Tremblay  
Suzanne Tremblay-Bachand  
André Trotier  
Gilles Turcotte  
Jean-Luc Turcotte  
Bernadette Veilleux  
Ville de La Malbaie  
Claire Warren

**REVUE D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX**

Numéro 67, Février 2011 15 \$ l'exemplaire

Abonnement à la *Revue d'histoire de Charlevoix*:  
30 \$ par année (4 numéros)

Directeur de la revue: CHRISTIAN HARVEY

La *Revue d'histoire de Charlevoix* est publiée par la Société d'histoire de Charlevoix dont le Conseil d'administration se compose des membres suivants:

SERGE GAUTHIER (Président),  
DENIS FORTIER (Vice-président),  
CHRISTIAN HARVEY (Secrétaire-trésorier),  
LAURENCE HARVEY, RAYMONDE SIMARD,  
HELENE TREMBLAY (administratrices)

**Ont collaboré à ce numéro:** Raymond Falardeau, Denis Fortier, Serge Gauthier, Christian Harvey, Mario Lalancette, Jacques Carl Morin, Normand Perron. Merci à Marie-Hélène Ancitil et à Francine Thibeault.

**Pour nous joindre:** Société d'histoire de Charlevoix  
156, de l'Église, La Malbaie (Québec) G5A 1R4  
Téléphone: 418-665-8159  
Courriel: [shdc@sympatico.ca](mailto:shdc@sympatico.ca)  
Web: [www.shistocharlevoix.com](http://www.shistocharlevoix.com)

Directeur de la Société d'histoire de Charlevoix:  
SERGE GAUTHIER.

Archiviste responsable: CHRISTIAN HARVEY.

La Société d'histoire de Charlevoix est membre de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec.

Les opinions émises dans la revue n'engagent que leurs auteurs.

Impression: LICO IMPRIMEUR

Tous droits réservés.  
Société d'histoire de Charlevoix 2011.

Dépôt légal, 1<sup>er</sup> trimestre 2011. ISSN 0829-2183

Port de retour garanti. Envoi de publication.  
Enregistrement no. 0728039.



**Bruno Côté (1940-2010)**

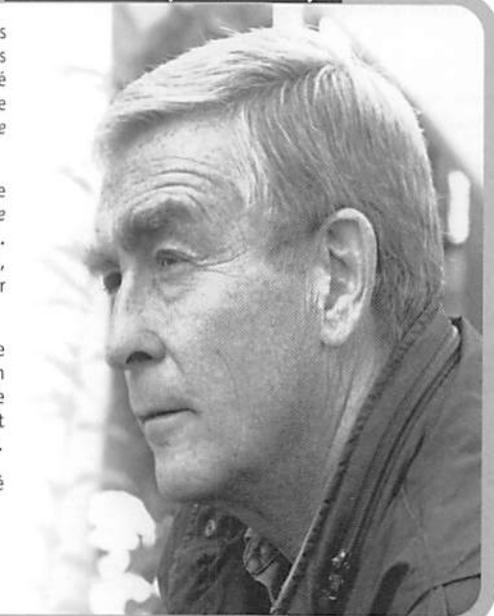
Membre bienfaiteur à vie de notre organisme depuis 1997, le peintre Bruno Côté décédé en 2010, n'était pas un inconnu pour les membres et amis de la Société d'histoire de Charlevoix. Nous voulons donc lui rendre hommage en plaçant en couverture de la présente *Revue* une de ses œuvres.

Il faut retenir qu'en 1997, Bruno Côté avait remis un de ses tableaux représentant les *Hautes Gorges de la Rivière Malbaie* à notre Société pour son Grand Tirage annuel. Le succès fut instantané et 6000 \$ furent ramassés, permettant à notre Société de survivre et d'entrevoir l'avenir avec optimisme.

En 2008, Bruno Côté faisait encore la une de notre *Revue* consacrée aux peintres de la Norditude. Ce fut un succès remarquable en lien avec l'exposition présentée alors au Musée de Charlevoix. Monsieur Côté s'était montré très heureux de cette fructueuse collaboration.

Merci Monsieur Côté d'avoir cru en notre Société d'histoire de Charlevoix.

**Serge Gauthier, Ph.D.**  
Président de la Société d'histoire de Charlevoix



**Présentation**

Ce mois de février, il nous fait plaisir de vous offrir, pour vous réchauffer le corps et l'esprit, ce numéro 67 de la *Revue d'histoire de Charlevoix* comprenant une généreuse portion d'articles fouillés, un cahier spécial et quatre chroniques. Un peu de lecture à dévorer sans modération!

Bien des légendes fausses continuent à circuler dans des ouvrages récents au sujet d'Adolphe-Basile Routhier qui fut, en lien avec la région de Charlevoix, juge de la Cour supérieure, villégiateur et résidant presque permanent au cours des dernières années de sa vie. Serge Gauthier rectifie le tout en proposant un portrait complet de l'auteur des paroles du *Ô Canada* qui, de chant nationaliste canadien-français, devient tardivement l'hymne national de l'État canadien. Jacques Carl Morin offre un retour sur trois événements politiques tels que vécus dans Charlevoix, soit le plébiscite de 1898 (sur la prohibition de l'alcool), celui de 1942 (sur la conscription) et l'élection partielle de 1942 dans Charlevoix-Saguenay où Thérèse Casgrain se présenta. Des tableaux réalisés par l'auteur nous permettent de connaître les résultats dans tous les secteurs de la circonscription.

Malgré toutes les publications récentes, l'histoire de La Malbaie continue toujours à être perçue à travers le regard des seigneurs ou des villégiateurs; sa population locale ne constitue qu'un simple tableau de fond, inerte, devant les actions « éclairées » des classes supérieures. Pourtant, l'historien Mario Lalancette avait jeté les bases, en lien avec un projet doctoral, d'une étude objective portant sur le milieu malbéen. Nous reproduisons ici un texte paru en 1989 lors d'un Colloque international consacré à la réception des idées de la Révolution française au Québec. La Malbaie apparaît ici, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, dans toute sa complexité avec ses groupes aux intérêts opposés comme ailleurs, notamment dans le cas du conflit lié à l'exploitation du saumon dans la rivière Malbaie qui ne peut, comme l'affirmait benoîtement un auteur, s'expliquer par une simple volonté « écologiste » des seigneurs de La Malbaie. Un texte à lire et à relire.

La partie centrale du numéro comprend un cahier spécial concernant Jean-Pierre Ancitil, un comptable de Baie-Saint-Paul, acteur et témoin des transformations qui ont marqué le visage de cette localité depuis les 35 dernières années. La présentation de son parcours professionnel et humain nous révèle, en parallèle, l'histoire récente de Baie-Saint-Paul avec un retour sur la naissance du Centre d'art de Baie-Saint-Paul, les années fastes du Balcon Vert et du Mouton Noir, les débuts du Cirque du Soleil et du centre de ski Le Massif.

Ce numéro inaugure une série de chroniques (militaire, ferroviaire, généalogique,) qui nous reviendront périodiquement dans les éditions subséquentes de la *Revue d'histoire de Charlevoix*. La chronique militaire de Raymond Falardeau nous livre les secrets de sous-marins au quai de Pointe-au-Pic pendant la Première Guerre mondiale, un événement connu par certaines photographies mais ici expliqué avec documents à l'appui. La chronique ferroviaire de Denis Fortier raconte l'histoire des locomotives diésels qui ont circulé dans Charlevoix et plus particulièrement la GMD-1025. La chronique généalogique nous livre la trame complète de la recherche concernant la résidence de Maxime Dufour à Baie-Saint-Paul en lien avec un phénomène de liquéfaction survenu lors du tremblement de terre de 1870. Finalement, Serge Gauthier et Normand Perron nous présentent dans la chronique des livres l'excellent (un point de vue impartial!) ouvrage de Christian Harvey consacré au conflit du Manoir Richelieu.

En vous souhaitant, chers lecteurs et chères lectrices, une intéressante découverte de volets méconnus de l'histoire de Charlevoix.

**CHRISTIAN HARVEY**

Directeur de la *Revue d'histoire de Charlevoix*

**Table des matières**

ADOLPHE-BASILE ROUTHIER 2  
(1839-1920),  
AUTEUR DES PAROLES DU *Ô CANADA*.  
Du chant patriotique canadien-français  
à l'hymne national canadien

LES PLÉBISCITES DE 1892 ET DE 1942 5  
dans la circonscription de Charlevoix

LA MALBAIE ET 9  
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHRONIQUE MILITAIRE : 19  
Les sous-marins au quai de Pointe-au-Pic

CHRONIQUE FERROVIAIRE : 20  
Les locomotives de la série GMD-1

CHRONIQUE GÉNÉALOGIQUE : 21  
À la recherche de la résidence  
de Maxime Dufour

CHRONIQUE DU LIVRE 22

**Spécial** JEAN-PIERRE ANCTIL, C.A. I  
Acteur et témoin d'un milieu  
en transformation  
Près de 35 ans d'expertise comptable à Baie-Saint-Paul

Par Serge Gauthier



Photo : SHC.

# Adolphe-Basile Routhier (1839-1920), auteur des paroles du *Ô Canada*

## DU CHANT PATRIOTIQUE CANADIEN-FRANÇAIS À L'HYMNE NATIONAL CANADIEN

S'il faut déplorer, sans doute à juste titre, un certain oubli relatif à Calixa Lavallée, compositeur de la musique de l'hymne national *Ô Canada*, il faut constater que l'auteur des paroles françaises de ce chant, Adolphe-Basile Routhier<sup>1</sup>, semble encore plus méconnu.

Cet homme de loi qui fut avocat puis juge, s'impose aussi comme un homme de lettres en son époque, bien qu'aucune de ses œuvres littéraires ne paraisse avoir été retenue par la postérité ou même prendre une place quelque peu significative dans l'histoire de la littérature au Québec. Adolphe-Basile Routhier demeure donc surtout associé au texte qu'il a rédigé en 1880 pour un chant patriotique canadien-français appelé à devenir, bien des années plus tard et après un cheminement tout à fait étonnant, l'hymne national du Canada.

### ADOLPHE-BASILE ROUTHIER : SON PARCOURS PERSONNEL

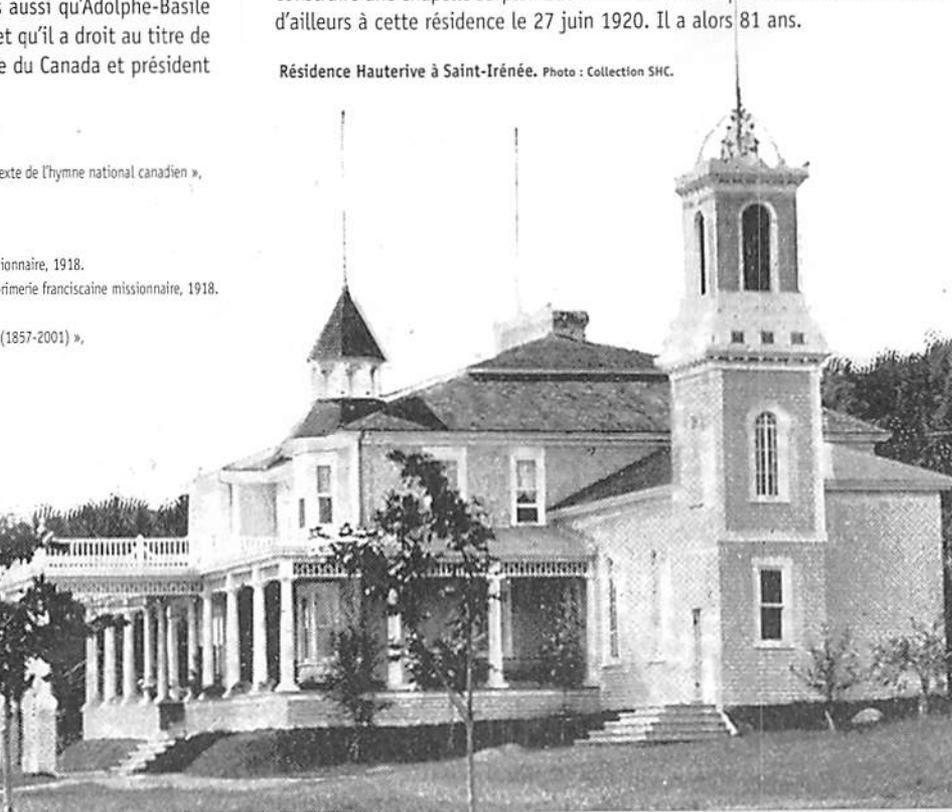
Né à Saint-Placide (Deux-Montagnes), le 8 mai 1839, il est le fils de Charles Routhier et d'Angélique Lafleur. Il fait son cours classique au Séminaire de Sainte-Thérèse puis il étudie en Droit à l'Université Laval. Adolphe-Basile Routhier est admis au Barreau le 3 décembre 1861. Son bureau d'avocat est d'abord établi à Kamouraska. La politique l'intéresse très tôt et il tente de se faire élire, à deux reprises, député de Kamouraska sous la bannière conservatrice, mais il connaît à chaque fois la défaite. Le 1<sup>er</sup> septembre 1873, il est nommé juge de la Cour supérieure pour le District du Saguenay, poste qu'il occupe jusqu'au 10 décembre 1889. Il poursuit alors sa carrière comme juge dans le District de Québec et il devient le juge en chef de cette cour le 30 septembre 1904. Il prend sa retraite en 1906. Notons aussi qu'Adolphe-Basile Routhier a été fait chevalier de l'Ordre du Bain (K.B.) et qu'il a droit au titre de Sir. Il fut aussi membre fondateur de la Société Royale du Canada et président de cet organisme en 1914-1915.

En parallèle avec sa carrière en droit, Adolphe-Basile Routhier publie de nombreux ouvrages littéraires, tout au cours de sa vie. Ce sont tout aussi bien des essais comme ses *Causeries du dimanche*<sup>2</sup> ou ses *Conférences et Discours*<sup>3</sup>, qu'un roman intitulé *Paulina : roman des temps apostoliques*<sup>4</sup>, ou encore une pièce de théâtre à saveur historique sous le titre de *Montcalm et Lévis : drame historique en cinq actes et six tableaux*<sup>5</sup>.

Routhier publie aussi des ouvrages moins austères comme *En canot*<sup>6</sup> où il raconte ses excursions en canot au Lac-Saint-Jean. Amateur de plein air, de grande nature, admirateur du fleuve Saint-Laurent, Adolphe-Basile Routhier devient aussi un villégiateur dans la région de Charlevoix. Il séjourne d'abord en ce lieu par obligation professionnelle à titre de juge du District du Saguenay, assigné au Palais de justice de La Malbaie, entre 1873 et 1889<sup>7</sup>. À cette époque, il réside dans une maison située au cœur du village de Pointe-au-Pic. À partir de 1900, à l'instar de ses amis le juge Joseph Lavergne et l'homme d'affaires Rodolphe Forget, il se fait ériger une demeure de villégiature dans la localité de Saint-Irénée qu'il désigne du nom de « Hauterive ». Peinte entièrement en blanc et surnommée par la population locale « notre château blanc », cette résidence se trouve face au Saint-Laurent que Routhier peut ainsi regarder à loisir lors de ses séjours estivaux. Accolée à cette maison d'été, le juge Routhier fait construire une chapelle surplombée d'un clocher. Adolphe-Basile Routhier meurt d'ailleurs à cette résidence le 27 juin 1920. Il a alors 81 ans.

Résidence Hauterive à Saint-Irénée. Photo : Collection SHC.

1. Voir : Serge Gauthier, « Sir Adolphe-Basile Routhier (1839-1920). Auteur du texte de l'hymne national canadien », région Charlevoix, Site internet : [Encyclobec.ca](http://Encyclobec.ca)
2. *Causeries du dimanche*. Saint-Jacques, Éditions du Pot de fer, 1994.
3. *Conférences et discours*. Montréal, Beauchemin, 1925.
4. *Paulina : roman des temps apostoliques*. Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1918.
5. *Montcalm et Lévis : drame historique en cinq actes et six tableaux*. Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1918.
6. *En canot. Petit voyage au Lac Saint-Jean*. Tournai, Casterman, n.d.
7. Christian Harvey, « L'histoire du district judiciaire : de Saguenay à Charlevoix (1857-2001) », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 38 (Novembre 2001) : 5-8.



## UN ULTRAMONTAIN : LE PROCÈS DE L'INFLUENCE INDUE

Adolphe-Basile Routhier affirme toute sa vie, tant dans sa carrière en droit que dans ses textes littéraires, ses convictions conservatrices et ultramontaines. Il est un fervent catholique, tenant par-dessus tout à la primauté de l'Église sur l'État. Cette manière de penser va orienter sa vie et même ses jugements dont le plus célèbre reste sans doute celui rédigé dans le cadre du procès dit de « l'influence indue » qui s'est tenu au Palais de justice de La Malbaie en 1876<sup>8</sup>.

Le procès de « l'influence indue » met en cause le député fédéral de Charlevoix Pierre-Alexis Tremblay contre Sir Hector Langevin, ministre conservateur dans le cabinet du Premier ministre canadien John-A. MacDonald. Battu par Langevin à l'élection fédérale en 1874, Tremblay allègue que son adversaire a reçu des appuis très équivoques de la part de l'Église catholique à l'occasion de cette campagne électorale –notamment du fait que Langevin était le frère d'un évêque et que les curés de Charlevoix l'avaient ouvertement appuyé – et qu'il y avait donc eu « influence indue ». L'affaire fit grand bruit. Le juge Routhier est appelé à présider ce procès plutôt spectaculaire. Son jugement débouta sans surprise le libéral Tremblay et confirma l'élection du conservateur Langevin. Routhier avait-il alors donné un jugement teinté de son idéologie personnelle? Plusieurs le pensèrent et, cent jours plus tard, le jugement de Routhier fut cassé en cour en première instance. L'élection de Sir Hector Langevin fut annulée et reprise par la suite. Langevin la remporta néanmoins par 60 voix de majorité!

L'esprit ultramontain d'Adolphe-Basile Routhier ressort aussi grandement lors de la rédaction du texte *Ô Canada*. En effet, ce chant patriotique comporte de nombreuses références à la foi et à l'Église catholique et il s'inspire d'un fort élan nationaliste où la mission providentialiste des Canadiens français en Amérique du Nord apparaît clairement. Selon toute apparence, rien ne semble donc destiner le *Ô Canada* à devenir l'hymne national du Canada.

## UN CHANT PATRIOTIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

La création du chant *Ô Canada* provient essentiellement d'une demande nationaliste québécoise. En fait, ce chant est commandé par le Lieutenant-gouverneur du Québec, l'Honorable Théodore Robitaille qui souhaite ainsi doter les Canadiens français d'un hymne national, en prévision de la tenue à Québec, en juin 1880, du Congrès National des Canadiens-Français se terminant avec une grande célébration de la fête de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), patron des Canadiens français. C'est vers le juge Adolphe-Basile Routhier que se tourne le Lieutenant-gouverneur pour rédiger le texte de ce chant. Selon certaines sources, le texte de Routhier « *Ô Canada, terre de nos aïeux* » aurait été remis au musicien Calixa Lavallée qui en fit ensuite la musique. D'autres références portent à croire que la musique du chant fut composée avant les paroles, à la demande de Lavallée qui souhaitait ainsi que Routhier puisse tenir compte de la mesure et du rythme en écrivant son poème. Cette dernière version est cependant moins retenue historiquement que la première, plus traditionnellement reconnue où Routhier prépare tout d'abord le texte.

Quoi qu'il en soit, la première audition du *Ô Canada* se fit le 24 juin 1880. Il fut d'abord question de présenter le chant à la fin de la grand-messe de la Saint-Jean, mais la présentation officielle est remise au lendemain à la résidence du Lieutenant-gouverneur « Spencer Wood » (Bois-de-Coulonge), où le Gouverneur général du Canada et le Marquis de Lorne seraient présents. Mais, afin de permettre au chant de connaître une plus grande diffusion et sans doute aussi pour qu'il se fasse entendre autrement que par un groupe de personnes restreintes autour du Lieutenant-gouverneur, il fut décidé finalement d'offrir le « *Ô Canada* » en grande primeur à la fin du Banquet des Fêtes de la Saint-Jean organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste, ce qui donna un ton encore plus nationaliste à l'événement. La foule présente fut immédiatement séduite par ce chant qui s'impose dès lors chez les Canadiens français. Le chant fut ensuite diffusé largement et il devint emblématique dans le Québec francophone plus particulièrement. Il a été exécuté lors de nombreuses cérémonies officielles, par exemple pour le tricentenaire de Québec en 1908. Il a eu sa place d'honneur dans les écoles catholiques québécoises durant de nombreuses années. On le retrouve même en 1934, dans le film *Maria Chapdelaine* du réalisateur français Julien Duvivier<sup>9</sup>, ce qui démontre bien jusqu'à quel point il représentait une certaine vision de la culture québécoise traditionnelle, catholique et française, tel que l'ultramontain Routhier l'avait certainement désiré. Toutefois, le *Ô Canada* a aussi eu des versions anglaises et il a pris une envergure que n'aurait sans doute pu imaginer son auteur.

## UN HYMNE NATIONAL CANADIEN

En effet, il est étonnant de constater que près de 20 versions anglaises du *Ô Canada* existent. La plus reconnue est celle rédigée par Robert Stanley Weir en 1908<sup>10</sup> à l'occasion du tricentenaire de la ville de Québec. Cette version fut largement diffusée par le biais de volumes scolaires dans plusieurs provinces canadiennes. Elle servit aussi, après quelques modifications, à l'occasion du soixantième de la Confédération en 1927 et même lors de la visite Royale de 1939. Par la suite, durant les années 1940 et 1950, les premiers ministres canadiens William Lyon Mackenzie King et Louis Saint-Laurent sont amenés à prendre position sur l'opportunité d'adopter un hymne national canadien.

8. Honorable juge Jacques Dufour, « L'influence indue en procès », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 38 (Novembre 2001) : 14-15.

9. Il est possible de voir ce film tourné au Québec sur la chaîne *Éléphant* offerte par Vidéotron.

10. Cette section doit beaucoup au site internet de Patrimoine canadien à la section consacrée à l'Hymne national du Canada.

Autre vue de Hauterive. Photo : Collection SHC.



Toutefois, une certaine opposition naît entre les tenants du *God Save the Queen* et du *Ô Canada*. Un comité spécial du Parlement est chargé d'étudier la question en 1964. Le 15 mars 1967, un comité spécial mixte recommande au parlement d'adopter la musique du *Ô Canada* comme hymne national, mais ne tranche pas encore au sujet des paroles. En fait, si les paroles françaises héritées d'Adolphe-Basile Routhier font l'unanimité et sont recommandées au Parlement en février 1968, le texte en anglais de Weir fait l'objet de discussions. Ce n'est finalement que le 1<sup>er</sup> juillet 1980, cent ans après sa première exécution publique, que le chant *Ô Canada* devient officiellement l'hymne national du Canada. En français, seul le premier couplet du chant composé par Routhier est retenu comme hymne soit :

« *Ô Canada! Terre de nos aïeux,  
Ton front est ceint de fleurons glorieux !  
Car ton bras sait porter l'épée,  
Il sait porter la croix!  
Ton histoire est une épopée  
Des plus brillants exploits.  
Et ta valeur, de foi trempée,  
Protégera nos foyers et nos droits  
Protégera nos foyers et nos droits.* »

Il aurait été possible de croire que cette décision du gouvernement fédéral allait assurer au *Ô Canada* une pérennité désormais indiscutable mais, en fait, ce chant semble depuis sa reconnaissance comme hymne national suivre un cheminement un peu contradictoire au Québec et aussi dans le reste du Canada.

#### TROIS AUTRES COUPLETS DU CHANT Ô CANADA RÉDIGÉS PAR ADOLPHE-BASILE ROUTHIER

Sous l'œil de Dieu, près du fleuve géant,  
Le Canadien grandit en espérant,  
Il est né d'une race fière,  
Béni fut son berceau;  
Le ciel a marqué sa carrière  
Dans ce monde nouveau.  
Toujours guidé par Sa lumière,  
Il gardera l'honneur de son drapeau,  
Il gardera l'honneur de son drapeau.

De son patron, précurseur du vrai Dieu,  
Il porte au front l'auréole de feu;  
Ennemi de la tyrannie,  
Mais plein de loyauté,  
Il veut garder dans l'harmonie  
Sa fière liberté.  
Et par l'effort de son génie,  
Sur notre Sol asseoir la vérité,  
Sur notre Sol asseoir la vérité !

Amour sacré du trône et de l'autel  
Remplis nos cœurs de ton souffle immortel.  
Parmi les races étrangères  
Notre guide est la foi;  
Sachons être un peuple de frères,  
Sous le joug de la loi;  
Et répétons comme nos pères  
Le cri vainqueur : « Pour le Christ et le Roi »  
Le cri vainqueur : « Pour le Christ et le Roi »

## UN HYMNE NATIONAL AU CŒUR DE LA NOUVELLE RÉALITÉ QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE

Après plus de cent ans d'histoire, la perception autour de l'hymne national *Ô Canada* a beaucoup changé. Étrangement, alors que le Canada anglais en vient finalement à le reconnaître comme son hymne national, le Québec d'après la Révolution tranquille de 1960 semble s'en désintéresser. En effet, le ton religieux suranné du chant détonne désormais dans un Québec qui se transforme à toute vitesse. Les paroles ultramontaines de Routhier ne correspondent pas vraiment à la réalité québécoise et le *Ô Canada* ne se présente plus comme un chant nationaliste dans une société où la chanson prend une vigueur nouvelle, notamment durant les années 1960, et joint souvent sa voix à celle du mouvement indépendantiste. Ainsi, à la veille du référendum québécois sur la question nationale de 1980, le premier ministre québécois d'alors, René Lévesque, évoque l'adoption du chant « Gens du pays » de l'auteur-compositeur Gilles Vigneault comme hymne national du Québec. Pendant ce temps, toujours en 1980 comme on l'a vu, le texte d'Adolphe-Basile Routhier, autrefois perçu comme nationaliste au Québec, est retenu par le gouvernement fédéral comme hymne national canadien. Un retournement pour le moins étonnant!

Du côté anglophone, les discussions sur les paroles anglaises de l'hymne se poursuivent et demeurent vives. En février 2010, alors que se déroulent les Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver, le gouvernement canadien dirigé par le premier ministre Stephen Harper évoque la possibilité de rédiger un nouveau texte anglais à l'hymne national *Ô Canada*<sup>11</sup>. L'affaire a fait grand bruit au Canada anglais, mais le projet est vite abandonné. Peut-on croire que le texte de Weir encore assez proche de celui de Routhier évoque aussi une perception un peu désuète qui ne correspond pas à la réalité désormais différente du Canada actuel? Il y a beaucoup de cela dans cette discussion et il n'est pas impossible que le débat reprenne un jour ou l'autre autour de la question. Au Québec, pendant ce temps, le *Ô Canada* semble davantage reconnu comme l'hymne national du club de hockey le Canadien de Montréal que de toute autre manière et il ne s'y imposera plus jamais comme un chant nationaliste. Le texte composé par Routhier sera-t-il donc ainsi progressivement oublié au Québec, comme le sont déjà les trois autres couplets initiaux du chant patriotique de 1880? Peut-être pas tant qu'il restera l'hymne national du Canada et c'est donc le Canada anglais qui tient désormais, en quelque sorte, dans son questionnement encore possible à ce sujet, l'avenir de ce chant patriotique devenu l'hymne national toujours un peu méconnu d'un pays en pleine évolution identitaire. Et de toute évidence, le juge Routhier, poète amateur et juriste autrefois discuté, n'aurait certainement jamais pu imaginer un tel prolongement de son chant bien au-delà du cadre initial de sa conception historique. ▀

#### TRADUCTION EN FRANÇAIS DE LA VERSION ANGLAISE DE L'HYMNE NATIONAL Ô CANADA :

« Ô Canada, notre patrie et pays natal  
Objet de l'amour patriotique de tous tes fils  
Le cœur heureux, nous te regardons grandir  
Pays du nord, puissant et libre  
De loin et de partout,  
Ô Canada  
Nous sommes prêts à tout pour toi  
Dieu garde notre patrie glorieuse et libre  
Ô Canada, nous sommes prêts à tout pour toi  
Ô Canada, nous sommes prêts à tout pour toi

11. Pour un texte faisant le tour de ce débat voir : Les Perreux, « Tinkering with O Canada is de rigueur-but not in French », *The Globe and Mail*, 4 mars 2010. Consultable sur le site internet du journal.

Par Jacques Carl Morin

# Les Plébiscites de 1898 et de 1942 dans la circonscription de Charlevoix

À quelque cinquante ans d'intervalle, deux consultations populaires furent tenues dans l'ensemble du Canada; la première portait sur la prohibition des boissons alcooliques, la seconde sur la conscription. Les résultats de ces plébiscites, comme on les appelait alors, firent apparaître « les deux solitudes » qu'évoquera plus tard l'écrivain Hugh MacLennan.

**1898** Au début du 19<sup>e</sup> siècle, l'ivrognerie semble, pour plusieurs, un mal répandu aussi bien au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord. Pour remédier à ce fléau qui, selon certains, mènerait à la mendicité, au dévergondage, voire au crime et à la folie, des sociétés de tempérance sont créées. Le combat est engagé par les protestants des États-Unis, puis par ceux du Canada anglais. Au Québec français, la croisade contre l'intempérance est l'œuvre de grands prédicateurs comme Charles Chiniquy, Alexis Mailloux et Édouard Quartier. Cette lutte contre l'infâme passion pour la bouteille remporte un certain succès comme en témoignent les nombreuses adhésions aux sociétés de tempérance, les grandes assemblées de tempérants, les croix noires installées dans les maisons, l'érection de monuments de tempérance et l'adoption de mesures législatives visant à restreindre le commerce de l'alcool comme la loi Dunkin et la loi Scott.

Des groupes veulent aller plus loin et font pression sur le gouvernement canadien afin que celui-ci décrète la prohibition. Le conservateur John A. Macdonald, lui-même ne dédaignant pas la dive bouteille, refuse d'aller dans cette direction.

À son congrès national de 1893, le Parti libéral adopte une résolution en faveur d'un référendum pancanadien sur la prohibition de l'alcool. Après la victoire de Wilfrid Laurier aux élections de 1896, son ministre de l'Agriculture, Sydney Arthur Fisher, présente et fait adopter l'Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes qui prévoit que la question suivante sera soumise au vote des électeurs :

OUI NON

Êtes-vous en faveur de l'adoption d'un acte prohibant l'importation, la fabrication ou la vente des spiritueux, vins, aile, bière, cidre et toutes autres liqueurs alcooliques servant de boisson ?



Le 4 août 1898, le débat sur cette première consultation populaire en sol canadien est lancé. Le vote sur la question est prévu pour le 29 septembre.

La campagne plébiscitaire donne lieu à des débats passionnés entre les tenants de la prohibition de l'alcool, que certains qualifient de « buveurs d'eau », et leurs opposants.

Dans son édition du 29 septembre 1898, *L'Écho de Charlevoix* écrit :

« Le peuple canadien est (...) appelé aujourd'hui, le jour de la Saint-Michel, à se prononcer sur la question de la prohibition. (...) »

« Le gouvernement fédéral n'a décidé de tenir cette consultation populaire qu'à la demande expresse de la secte des buveurs d'eau d'Ontario qui affirment que tout le reste du pays pense comme eux. (...) »

« Si demain le télégraphe nous apprend que le Canada est devenu un pays exclusivement prohibitionniste nous pourrions prédire qu'ici comme ailleurs la prohibition fera faillite parce que ce système a fait faillite partout où il a fonctionné »

(...). Elle manquera son but qui est d'enrayer l'ivrognerie. Au contraire, la fabrication illicite et la contrebande des boissons alcooliques verront l'âge d'or fleurir pour elles. Les liqueurs frelatées empoisonneront clandestinement ceux qu'on aura privé du vin qui n'alcoolise pas, mais réjouit le cœur de l'homme, comme aux noces de Cana. Le pays aura perdu une somme annuelle de près de 9 000 000 000 de piastres, revenu payé par ceux qui veulent boire. Pour combler cette perte énorme, il faudra la taxe directe, et l'enfant, buveur de lait, aura sa taxe à payer tout comme le buveur du whisky clandestin. Voilà la perspective qui attend notre pays si (...) le plébiscite a favorisé la prohibition. »

Quelque 44 % des électeurs canadiens, tous mâles, comme c'est la loi à l'époque, se donnent la peine d'aller voter. Au Québec, 81 % des votes déposés sont contre la prohibition; seules sept circonscriptions comptant une bonne proportion d'anglo-protestants votent en faveur d'une loi prohibant les boissons alcooliques.

Dans la circonscription de Charlevoix, un peu moins de la moitié des électeurs se rendent aux urnes pour dire NON au régime sec dans une proportion de 96,7%. À Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Irénée et Sainte-Agnès, il ne se trouve même pas un électeur pour voter en faveur de la prohibition.

À l'extérieur du Québec, 63 % des électeurs répondent affirmativement à la question. Au total, dans les sept provinces et les trois districts, le vote favorable à la prohibition l'emporte par 13 916 voix, soit 51,2 % des votes déposés qui représentent à peine 22,5 % de l'ensemble des électeurs inscrits.

Le premier ministre Wilfrid Laurier choisit de ne pas tenir compte des résultats du plébiscite, estimant que la faible participation des électeurs d'une part et la mince majorité obtenue en faveur de la prohibition d'autre part ne justifient pas l'adoption d'une loi aussi répressive, d'autant plus que le Québec, son bastion politique, a massivement voté contre.

## PLÉBISCITE DU 29 SEPTEMBRE 1898

MUNICIPALITÉS	Pour la prohibition	Contre la prohibition	Électeurs inscrits
Isle aux Coudres	8	89	176
Petite-Rivière-Saint-François	0	69	172
Baie-Saint-Paul Village	4	126	236
Baie-Saint-Paul Paroisse	9	213	541
Saint-Urbain	8	62	203
Saint-Hilarion	2	97	213
Les Éboulements	5	257	N/D
Saint-Irénée	0	95	206
Sainte-Agnès	0	173	308
Pointe au Pic Village	4	50	123
Malbaie Paroisse	4	229	431
Malbaie Village	2	78	121
Saint-Fidèle Paroisse	8	91	198
Saint-Siméon	5	113	197
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>1 737</b>	<b>3 662</b>

Source : Rapport du greffier de la Couronne en chancellerie, Documents de la session, vol. 14, 8<sup>e</sup> Parlement, session 1899, vol. XXXIII, n<sup>o</sup> 20.

1942

À début de septembre 1939, le Canada entre en guerre. Dans les 12 mois qui suivent, les Québécois sont appelés aux urnes à deux reprises. Moins de 3 semaines après le début des hostilités en Europe, Maurice Duplessis déclenche des élections. Le chef libéral, Adélard Godbout, fait campagne avec son grand frère fédéral qui vient dire aux Québécois, par le truchement d'Ernest Lapointe, qu'un gouvernement libéral n'imposera jamais la conscription pour service outre-mer. Godbout lui-même met sa tête sur le billot en déclarant que :

*« Comme chef du parti libéral (...) je vous affirme avec toute la force dont je suis capable que le gouvernement d'Ottawa ne décrètera jamais la conscription militaire. Je m'engage sur l'honneur, en pesant chacun de mes mots, à quitter mon parti et même à le combattre si un seul Canadien français, d'ici la fin des hostilités en Europe, est mobilisé contre son gré sous un régime libéral ou même sous un régime provisoire auquel participeraient nos ministres actuels dans le cabinet King. »*

Convaincus par leurs dirigeants politiques qu'ils ne seront jamais conscrits, le 25 octobre 1939, les Québécois confient les rênes de la province à Godbout en élisant 70 députés libéraux sur 86. Dans la circonscription de Charlevoix-Saguenay, du fait de sa situation géographique et des difficultés de communication dans cette vaste région, l'article 165 de la Loi électorale (1 Ed. VIII, chap. 8) prévoit que la date des mises en candidature et celle du scrutin sont laissées à la discrétion du président d'élection de la circonscription. L'avocat Antoine Cimon fixe la date de la présentation des candidatures au 27 octobre, soit au surlendemain du scrutin dans les 85 autres circonscriptions. Devant la victoire des libéraux deux jours auparavant, le député sortant Arthur Leclerc, incertain d'être réélu dans les circonstances ou encore non disposé à siéger dans l'opposition, déclare forfait et laisse le champ libre à son adversaire libéral, Edgar Rochette, qui est proclamé élu, selon l'expression populaire, « par acclamation ».

Aux élections fédérales du 26 mars 1940, William Lyon Mackenzie King conserve le pouvoir. Les libéraux triomphent au Québec en prenant, si l'on compte les trois libéraux indépendants élus, 64 sièges sur 65. Les Québécois ont cru les ténors libéraux, les Lapointe, Cardin, Power, venus leur dire qu'ils étaient, avec le premier ministre, le rempart contre la conscription. Dans la circonscription de Charlevoix-Saguenay, la plus étendue de tout le pays car elle s'étend sur 800 milles de Château-Richer jusqu'au Labrador, Pierre-François Casgrain, avocat, conserve le siège aux libéraux; il recueille 14 336 votes, une majorité de 8 408 sur son adversaire conservateur, Antoine Cimon, président d'élection au scrutin provincial de l'année précédente. Le 15 décembre 1941, Casgrain démissionne de son siège de député pour accéder à la magistrature.

La mort d'Ernest Lapointe, l'opinion des Canadiens à l'extérieur du Québec en faveur d'un effort de guerre total et l'évolution de la situation sur le front en Europe changent la donne. King se sent « encarcanné » par sa promesse de ne pas avoir recours à l'enrôlement pour le service militaire outre-mer. S'il n'est pas encore prêt à décréter la conscription, il voudrait néanmoins avoir les mains libres au cas où il deviendrait nécessaire de l'imposer. Aussi, en janvier 1942, le discours du trône annonce que les électeurs canadiens seront consultés à ce sujet.

Les Québécois se sentent trahis. Le gouvernement King leur a fait une promesse et celui-ci demande à l'ensemble des Canadiens de l'en délier. Lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, onze députés du Québec, tous des libéraux sauf Sasseville Roy, refusent leur confiance au gouvernement. Les Onze demandent sans succès d'une part que le gouvernement s'en tienne à ses engagements et au mandat contre la conscription pour service outre-mer qu'il a reçu du peuple canadien lors des élections générales de 1940 et, d'autre part, que les cultivateurs et les pêcheurs ainsi que les personnes engagées dans les occupations connexes à l'agriculture et aux industries de guerre soient exemptés du service militaire. Par ailleurs, 47 députés du Québec s'opposent également à l'adoption de la Loi sur le plébiscite.

La campagne sur le plébiscite est lancée le 9 mars 1942 en vue du vote le lundi 27 avril. De nombreuses assemblées anti-conscriptionnistes ont lieu à travers le Québec.

À l'Assemblée législative, René Chaloult, député nationaliste de Kamouraska, présente la motion suivante :

*« Que l'Assemblée législative exprime l'avis a) que les électeurs de cette province doivent répondre NON à toute question relative à la libération du gouvernement fédéral de ses promesses et engagements touchant le service militaire obligatoire hors du Canada; b) que les cultivateurs doivent être exemptés de tout service militaire, quel qu'il soit. »*

Le débat terminé, l'adoption d'un amendement vient édulcorer la motion principale qui se lit désormais comme suit :

- *Que cette chambre estime qu'elle n'a pas à se prononcer comme telle, mais qu'il importe de laisser à chacun de ses membres, comme à tous les citoyens de la province, la liberté absolue d'exprimer leur opinion personnelle à l'occasion du prochain plébiscite;*
- *Qu'il est opportun, pour intensifier la production agricole en cette province, d'appuyer la politique du gouvernement fédéral concernant les travaux du sol.*

Le 10 avril, 55 membres de l'Assemblée législative, dont Edgar Rochette, député de Charlevoix, votent en faveur de la motion alors que douze votent contre; parmi ces derniers, Duplessis et la très grande majorité des députés unionistes ainsi que René Chaloult, le parrain de la motion qui ne la reconnaît plus comme sienne.

Le résultat du plébiscite du 27 avril 1942 est sans équivoque. Au Québec, les NON l'emportent avec 993 663 voix, soit 72,5 % des suffrages exprimés, contre 376 188. Toutes les circonscriptions québécoises à l'extérieur de l'île de Montréal se prononcent pour le NON. À Québec et dans sa banlieue, près de 82 % des électeurs et électrices refusent au gouvernement fédéral le droit de renier ses promesses. En Beauce, dans Dorchester et Portneuf, les votes en faveur du NON vont chercher au-delà de 90 % d'appui.

Les résultats officiels dans Charlevoix-Saguenay donnent 2 620 OUI et 18 654 NON (87,68 %). À Baie-Saint-Paul, les résultats officiels affichent 1 396 NON et 37 OUI alors qu'à Village Malbaie on compte 732 NON, 88 OUI. Seules l'Île d'Anticosti, Bonne-Espérance, La Tabatière, Baie-des-Moutons, Harrington et Manicouagan sont disposées à délier le gouvernement King de ses engagements.

Sur l'île de Montréal, neuf circonscriptions donnent un vote affirmatif dont Saint-Antoine/Westmount, Mount-Royal et Saint-Laurent/Saint-Georges où l'appui au OUI dépasse 80 %. Dans le reste du Canada, les OUI recueillent 80 % des voix. Signalons cependant que se rangent dans le camp du NON trois circonscriptions du Nouveau-Brunswick, une du Manitoba, une de la Saskatchewan et une de l'Alberta, qui comptent des minorités francophones importantes.

Quelques semaines plus tard, la Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales est adoptée pour lever les restrictions sur le service militaire outre-mer. Lors du vote en troisième lecture, 141 députés se prononcent en faveur de la mesure législative alors que 45 députés s'y opposent.



Photo : Collection : SHC.

Thérèse Casgrain



Photo : Collection privée

Frédéric Dorion



Photo : Collection privée

Pierre Casgrain

Le 30 novembre 1942, une élection partielle a lieu dans la circonscription de Charlevoix pour combler la vacance créée par suite du départ de Pierre-François Casgrain pour la Cour supérieure. La lutte contre la conscription reprend de plus belle. Cinq candidats sont alors sur les rangs. J.-Émile Boivin, l'homme du comté, se présente comme un franc libéral et appuie les politiques du gouvernement King. Thérèse Forget-Casgrain, libérale indépendante, est l'épouse du député démissionnaire et fille de Rodolphe Forget, député conservateur de Charlevoix à la Chambre des communes de 1904 à 1917; elle souhaite devenir la première députée canadienne-française à la Chambre des communes. Frédéric Dorion brigue les suffrages comme indépendant; opposé à la politique conscriptionniste des libéraux, il bénéficie de l'appui de trois membres du groupe des Onze qui firent campagne en faveur du NON au plébiscite, soit les députés Sasseville Roy (Gaspé), Jean-François Pouliot (Témiscouata) et Liguori Lacombe (Laval-des-Deux-Montagnes). Deux autres candidats se présentent aussi. Dorion sort vainqueur du combat électoral.

CANDIDATS	VOTES
Frédéric Dorion	9 773
Thérèse Forget-Casgrain	6 706
J.-Émile Boivin	2 578
Donat Lacroix	209
Édouard Gaudreault	189

CHARLEVOIX	VOTES
Frédéric Dorion	6 603
Thérèse Forget-Casgrain	3 389
J.-Émile Boivin	2 197
Donat Lacroix	151
Édouard Gaudreault	136

SAGUENAY	VOTES
Thérèse Forget-Casgrain	3 317
Frédéric Dorion	3 170
J.-Émile Boivin	381
Donat Lacroix	58
Édouard Gaudreault	33

Si l'on décortique ces résultats, on constate d'une part que Frédéric Dorion a été victorieux dans la partie charlevoisienne du comté sauf à Port-au-Persil, Baie-de-l'Anse, Rivière-Mailloux, Pointe-au-Pic, Saint-Pierre, Saint-Irénée et Saint-Pascal où Madame Casgrain a devancé ses adversaires et d'autre part que cette dernière l'a emporté de justesse dans la partie nord-côtière (faussement appelée Saguenay), plus particulièrement sur la Basse et la Moyenne Côte nord.

Même s'il a désormais les mains libres, King hésitera longtemps avant d'avoir recours à la conscription pour service outre-mer. Ce n'est que le 23 novembre 1944 que le gouvernement y donnera suite. Peu après, le premier ministre pose la question de confiance à l'endroit de son gouvernement dans la poursuite d'un vigoureux effort de guerre. Il obtient l'appui de 143 députés alors que 70 votent contre. En revanche, la députation québécoise ne suit pas : 36 s'y opposent pendant que seulement 20 donnent leur confiance à King.

Près de 13 000 conscrits, appelés de manière méprisante « zombies », furent envoyés outre-mer avant la fin de la guerre, mais seulement 2 463 se joignirent à des unités sur le terrain et 69 moururent au combat.

Godbout sera limogé de son poste de premier ministre aux élections générales du 8 août 1944 pour n'avoir pas respecté ses engagements pris en 1939. Dans Charlevoix-Saguenay, le docteur Arthur Leclerc reprendra le siège qu'il avait occupé de 1936 à 1939. Quant à Edgar Rochette, peu avant l'élection, il sera nommé juge à la Cour de district de Québec.

Aux élections générales du 11 juin 1945, King et ses libéraux seront de nouveau réélus; au Québec, ils feront élire 53 députés sur 65. Pour sa part, Frédéric Dorion obtiendra le renouvellement de son mandat dans Charlevoix, sous l'étiquette indépendant, contre le libéral Louis-Philippe Dufour, le créditiste Louis-Philippe-Antoine Bélanger et le libéral indépendant Donat Lacroix. ▀

**ANNEXE**

**CIRCONSCRIPTION DE CHARLEVOIX-SAGUENAY  
RÉSULTATS OFFICIEUX DU PLÉBISCITE DU 27 AVRIL 1942\***

MUNICIPALITÉS	OUI	NON
Île d'Anticosti	59	55
Blanc-Sablon	23	113
Bonne-Espérance	39	17
La Tabatière	26	21
Baie-des-Moutons	53	2
Harrington	102	19
La Romaine	16	49
Natashquan	3	147
Aguanish	7	96
Baie-Johan-Beetz	13	34
Havre-Saint-Pierre	83	191
Longue-Pointe-de-Mingan	30	84
Magpie	7	71
Sheldrake	4	14
Moisie	33	50
Sept-Îles	60	332
Clarke City	159	169
Shelter Bay	76	241
Rivière-Pentecôte	20	114
Pointe-aux-Anglais	0	64
Îlets-Caribou	10	26
Baie-Trinité	53	96
Godbout	32	150
Franklin	27	37
Baie-Comeau	231	678
Manicouagan	8	5
Pointe-Lebel	6	33
Baie-Saint-Ludger	5	27
Pointe-aux-Outardes	2	60
Rivière-aux-Outardes	5	26
Chûte-aux-Outardes	2	60
Ruisseau-Vert	8	70
Taillardat	10	67
Ragueneau	0	119
Betsiamites	16	35

Les résultats indiqués dans le tableau ci-dessus sont officiels; ils proviennent de ce que les journaux, en l'occurrence ici L'Action catholique, 28 avril 1942, p. 8, en ont publiés.

Contrairement aux rapports du greffier de la Couronne en chancellerie pour le plébiscite de 1898 et à ceux du Directeur général des élections pour les élections générales, on ne trouve pas dans le rapport du Directeur général du plébiscite les résultats bureau de scrutin par bureau de scrutin, ou paroisse par paroisse; ils ne semblent pas disponibles aux Archives nationales du Canada malgré nos demandes.

\* Le relevé du résultat du plébiscite tenu le 27<sup>e</sup> jour d'avril 1942 a été publié à la Gazette du Canada du mardi 23 juin 1942 (Vol. LXXV, no. 413). Il comprend pour chacun des districts électoraux, le nombre de bureaux de votation, le nombre de votes déposés dans l'affirmative, le nombre de votes déposés dans la négative, le nombre des bulletins de vote rejetés, le vote total et le nombre de noms sur la liste des votants. Il comprend également le nombre de votes déposés par les votants militaires du Canada.

MUNICIPALITÉS	OUI	NON
Îlets-Jérémie	3	25
Rivière-Colombier	14	111
Latour	6	44
Laval	7	29
Forestville	27	160
Portneuf	9	219
Saint-Paul-du-Nord	24	173
Sault-aux-Moutons	50	181
Les Escoumins	20	362
Bergeronnes	17	284
Tadoussac	30	279
Sacré-Cœur	10	47
Saint-Firmin	3	104
Saint-Siméon	73	549
Saint-Fidèle	8	356
Cap-à-l'Aigle	21	206
Rivière-Malbaie	20	432
Clermont	28	478
Saint-Étienne-de-la-Malbaie	56	236
Village Malbaie	88	732
Sainte-Agnès	6	547
Pointe-au-Pic	77	363
Saint-Irénée	9	367
Les Éboulements (2 polls sur 7)	2	96
Saint-Joseph-de-la-Rive	15	111
Île-aux-Coudres	8	549
Saint-Hilarion	12	334
Saint-Urbain	53	433
Baie-Saint-Paul	37	1396
Saint-Placide	2	107
Petite Rivière Saint-François	15	598
Saint-Joachim	25	399
Beaupré	31	1046
Château-Richer	42	915
Sainte-Brigitte-de-Laval	8	279
Saint-Adolphe	2	69
<b>GRAND TOTAUX</b>	<b>2 256</b>	<b>17 568</b>



79, rue Saint-Jean-Baptiste  
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1M5  
Téléphone : 418-435-2350  
Télécopieur : 418-435-2841  
Sans frais : 1.866.660.6776  
Courriel : guimond2@par.lq.ca  
www.michelguimond.com

**Message du député de Montmorency – Charlevoix – Haute-Côte-Nord  
et porte-parole du Bloc québécois en matière de transports,  
d'infrastructures et des collectivités**

C'est avec joie que je m'associe à la *Revue d'histoire de Charlevoix*. Dans son numéro 67, votre lecture vous fera découvrir des photos inédites du juge Adolphe-Basile Routhier, tout en vous rappelant l'époque glorieuse de la gare de La Malbaie.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail impressionnant effectué par toute l'équipe des rédacteurs intarissables et des éditeurs tenaces de la Société d'histoire de Charlevoix.

Bonne lecture à toutes et à tous !

**Michel Guimond, député**  
Montmorency – Charlevoix – Haute-Côte-Nord  
et porte-parole du Bloc québécois en matière de transports, d'infrastructures et des collectivités



# La Malbaie et la Révolution française

« *The people certainly enjoy blessings of Peace, room and liberty (not french Liberty), and that in a healthy productive country.* »

John Nairne, seigneur de Murray Bay (1801)



Photo : SHC

La recherche sur l'acheminement des idées maîtresses de la Révolution française au Canada s'inscrit à l'intérieur d'une problématique plus vaste relative à l'influence des idées-forces du siècle des Lumières dans la société canadienne. Dans notre historiographie, ce dernier champ d'enquête a souvent été assimilé à l'histoire politique et subordonné à l'étude de l'évolution du nationalisme canadien<sup>1</sup>. Toutefois, depuis 1945, plusieurs historiens s'y sont intéressés plus spécifiquement<sup>2</sup>. Tous s'entendent pour constater la circulation des idées-forces des Lumières et des informations relatives aux plus retentissants événements socio-politiques de la Révolution française parmi les classes privilégiées. Par contre, un profond désaccord persiste quant à leur acheminement et à leur impact dans la masse populaire et plus particulièrement parmi les paysans.

Pour certains historiens, même si la propagande révolutionnaire a touché superficiellement les milieux populaires, il demeure impossible de prétendre que la masse paysanne était disposée à la révolte par attachement pour la France et par hostilité à l'endroit des institutions d'Ancien Régime. Ainsi Fernand Ouellet estime que les « *poussées d'agitation populaire* » de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont « *spontanées, localisées et sans lendemain* ». Elles n'auraient eu ni l'ampleur ni la signification que leur prêtaient les élites du temps. Ces « *sursauts temporaires* » seraient plutôt des réactions à des malaises d'ordre économique agissant à plus ou moins long terme sur l'économie coloniale ou locale. Une période d'instabilité économique aurait suscité des ressentiments et de l'insécurité qui, à leur tour, auraient réveillé la peur de la conscription ou de la taxation. Pour Ouellet, ces troubles économiques passagers encourageraient aussi la contestation de l'accroissement des droits seigneuriaux qui, peut-être, grugerait plus sévèrement le « *profit paysan* ». Reste que ces craintes et ces malentendus seraient fondamentalement le résultat de la mentalité conservatrice, dite d'Ancien Régime, de la paysannerie canadienne<sup>3</sup>.

D'autres chercheurs soutiennent plutôt que la masse paysanne a bel et bien été sensibilisée aux idées-forces des Lumières et des révolutionnaires américains et français<sup>4</sup>. À l'instar des autorités coloniales de l'époque, ils en veulent pour principale preuve les mouvements populaires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (1794, 1796-97). Ces « *fureurs paysannes* », selon l'expression de Jean-Pierre Wallot, sont issues de « *motivations à la fois économiques, sociales, idéologiques et nationales* », stimulées par l'esprit des Lumières et la propagande révolutionnaire qui ont infiltré la mentalité du paysan canadien<sup>5</sup>.

Fait curieux, il n'existe aucune autre étude précise de ces mouvements populaires dont l'interprétation est pourtant à l'origine des discussions sur la portée des idées révolutionnaires au Bas-Canada<sup>6</sup>. Les historiens se réfèrent toujours aux mêmes incidents dont ils tirent diverses conclusions générales sur l'attitude d'une paysannerie considérée comme un bloc social homogène réagissant unanimement en toutes circonstances<sup>7</sup>. Pareille démarche nous apparaît discutable, car elle néglige l'étude des conditions socio-économiques locales susceptibles de révéler les motifs internes d'agitation populaire et d'expliquer les lignes d'adhésion ou de résistance des paysans aux idées révolutionnaires. Elle ne permet surtout pas de mesurer la part de la propagande dans le déclenchement de ces mouvements populaires. Il nous semble donc essentiel d'observer, dans les collectivités concernées, les résistances sourdes et patientes qui peuvent être à l'origine des événements les plus sonores.

Des recherches sur une collectivité rurale de la région de Charlevoix, Saint-Étienne-de-la-Malbaie, nous y ont révélé l'existence d'un climat social perturbé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous nous proposons ici d'étudier ces conflits sociaux qui ébranlèrent la collectivité malbaisienne entre 1793 et 1798 et d'apprécier le cheminement et l'impact des idées-forces des Lumières et de la Révolution française parmi les Malbaisiens, en accordant une attention particulière au contexte socio-économique local.

## LE TERRAIN D'ENQUÊTE : LA MALBAIE

La paroisse Saint-Étienne-de-la-Malbaie est située sur la rive nord de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, à 130 km de la ville de Québec<sup>8</sup>. Deux seigneuries se partagent son territoire depuis 1762; John Nairne (1731-1802) est seigneur de Murray Bay et Malcolm Fraser (1733-1815) celui de Mount Murray. La colonisation par concession de censives débute vers 1768 et essentiellement dans Murray Bay. Fraser ne distribuera de censives qu'à partir de 1784<sup>9</sup>. Les registres paroissiaux ouvrent en 1774 alors qu'il n'y a guère plus d'une centaine d'habitants. On recense 254 individus en 1790 et on estime la population à environ 700 au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit pour la plupart de Canadiens, catholiques et francophones, auxquels se mêlent quelques individus anglophones d'origine ou d'ascendance britannique et de confession protestante ou catholique.

Au sommet de la pyramide sociale, deux familles seigneuriales protestantes tirent leurs revenus de diverses sources : seigneuries, agriculture, pêche, exploitation forestière, commerce, solde ou demi-solde d'officier militaire, prêts et placements bancaires en Écosse. Loin derrière elles, on retrouve un ou deux petits marchands, des navigateurs et quelques artisans qui sont tous propriétaires fonciers. Reste que pour l'essentiel, la population est constituée de ménages paysans, propriétaires censitaires du sol qu'ils cultivent. À la base de cette société rurale, les rares journaliers travaillent dans les « moulins à scie », le transport ou l'agriculture. L'ombre furtive de l'Amérindien circule dans l'arrière-pays (Montagnais) ou sur les rives du fleuve (Micmac), mais elle vient régulièrement frapper aux portes hospitalières de certains Malbaisiens pour leur offrir illégalement fourrures, peaux, gibier et poisson prélevés dans le Domaine du Roi qui ceinture le territoire malbaisien quasi de toute part (sauf de la frontière ouest qui jouxte la paroisse des Éboulements).

Au sein de cette collectivité, Nairne et Fraser correspondent à ces notables de type « global » qui, selon Mendras, cumulent des pouvoirs de toute sorte dans les petites communautés rurales<sup>10</sup>. Comme seigneurs, ils jouissent d'un solide pouvoir économique. Ils ont pu se réserver les meilleurs sols pour leurs domaines et contrôlent la chasse, la pêche et l'accès à la terre non concédée, élément clé dans cette région de colonisation agricole et d'exploitation forestière. La banalité de moulin leur assure le monopole de la meunerie et leur propriété des cours d'eau non navigables leur permet de contrôler l'accès au pouvoir hydraulique. Ils cherchent de plus à monopoliser le commerce local, d'abord à partir de conventions stipulées dans les actes de concession, puis en réservant, en tant que « juge de paix », la permission de commercer dans la paroisse à leurs parents et proches collaborateurs<sup>11</sup>.

Origine, éducation, carrière militaire et pouvoir économique valent naturellement à ces deux hommes la responsabilité de l'ordre établi, c'est-à-dire des principales institutions qui y contribuent. Ils sont les seuls « juges de paix » de la paroisse jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle; à titre de commandant de la milice régionale de Baie-Saint-Paul, Nairne est responsable de la police à l'échelle locale. La milice constitue ici un véritable instrument de contrôle social et de propagande. Cette institution lui donne l'occasion de sonder les cœurs d'hommes qui sont aptes au service militaire comme à la désobéissance civile. Les revues de la milice permettent de faire circuler l'information officielle et de contrôler les déplacements définitifs des individus<sup>12</sup>.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, La Malbaie est donc bien intégrée à la société globale. On y retrouve non seulement toutes les institutions caractéristiques qui encadrent alors le monde rural canadien, mais aussi des tensions sociales semblables à celles qui se manifestent ailleurs dans la colonie. Le pouvoir de Nairne et de Fraser s'effrite peu à peu avec l'entrée en scène d'autres notables : curés, notaires, marchands ou artisans. La plupart ne s'établiront à La Malbaie qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais ils visitent régulièrement l'endroit pour offrir leurs services. Comme nous le verrons, certains de ces notables « spécialisés » se heurtent sérieusement aux deux notables « globaux » que sont Nairne et Fraser. Cependant, l'opposition au pouvoir omniprésent et parfois discrétionnaire de ces deux derniers vient principalement de la paysannerie.

### RÉSISTANCES PAYSANNES À LA MALBAIE À L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Deux conflits majeurs troublent le climat social de cette communauté à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Seigneurs et censitaires s'affrontent au sujet des corvées et du monopole seigneurial sur les pêcheries locales.

Aucune corvée n'avait été stipulée dans les premiers titres des censives de Mount Murray lorsque Malcolm Fraser décide d'ajouter cette servitude dans ses contrats de concession à compter de 1790. Par une convention proposée en février 1792, il désire étendre cette nouvelle obligation aux anciens censitaires. Certains acceptent, d'autres l'ignorent, si bien qu'à l'été 1794, lorsque Fraser commande la construction d'une clôture le long du chemin qui traverse son domaine, sept habitants refusent net d'y contribuer.

John Nairne, en tant que « juge à paix », tranche naturellement l'affaire au profit de son confrère, mais les délinquants persistent dans leur entêtement. Les capitaines de milice reviennent bredouilles devant Nairne et déclarent « ne pas être assez forts, ni capables aucunement d'exécuter la sentence ». Nairne transfère le dossier à Québec, vu que les fortes têtes « s'obstinent de contre toute sorte de police et arrangement paisible dans la paroisse »<sup>13</sup>. En 1795, Fraser imposera légalement sa volonté en faisant intervenir le Grand Voyer<sup>14</sup>. Ce coup de force n'aura guère d'effet et les résistances à la nouvelle loi de la Voirie qui ont lieu dans la colonie pendant l'hiver 1796-1797 doivent avoir une résonance bien particulière à Mount Murray<sup>15</sup>!

À cette même époque, Nairne déclare à un ami : « *From the greatest to the smallest societies of mankind there are always some matter of contention or other arising and we have had one here for several years regarding salmon fishing* »<sup>16</sup>. Alors qu'en 1774, il affirmait : « *every person in that country have free liberty to fish and to hunt where they please* », vingt ans plus tard, il engage une lutte sans merci contre une bonne partie de ses censitaires qui refusent de reconnaître son contrôle sur l'exploitation des deux plus importantes pêches commerciales pratiquées dans la région : celles du saumon et du marsouin<sup>17</sup>.

Au début de la décennie 1790, invoquant leurs droits de pêche et de propriété sur les eaux non navigables, les seigneurs entendent désormais affermer à qui bon leur semble tous les sites de pêche de la paroisse, tant ceux compris à l'intérieur de leur fief que dans la baie de Malbaie et sur les batters du fleuve. De plus, ils souhaitent interdire les méthodes de pêche susceptibles de nuire au succès de leurs pêcheries. Ils veulent, en particulier, interdire la « pêche au

flambeau », seule technique accessible aux Amérindiens et aux paysans incapables de défrayer les coûts importants d'une pêche fixe de rivage et, par le fait même, de prendre à bail un des sites de pêche affermés par les seigneurs<sup>18</sup>. Ces derniers visaient ainsi le parfait contrôle des types et des techniques de pêche exploités et de l'accès aux sites de pêche. Leur ambition rencontre toutefois une sérieuse opposition de la part des paysans malbais.

Plusieurs Malbais sont convaincus que leurs seigneurs outrepassent leurs droits. Ils invoquent donc à leur tour le droit de pêche que les seigneurs leur ont accordé dans leurs contrats de concession de terre, tout en niant le droit de contrôle du seigneur tant sur les sites de pêche que sur les techniques employées. Nairne entend tout de même faire respecter sa volonté. Le conflit éclate au grand jour en 1793; désormais, lui et Fraser interviennent régulièrement en tant que « juge à paix » pour interdire toute pêche nuisible aux pêcheries de leurs fermiers. Rien n'y fait.

En février 1797, soit juste au moment où le climat social est particulièrement troublé dans la colonie, Nairne engage des procédures judiciaires en Cour supérieure contre les individus qui défient son autorité<sup>19</sup>. Lui et Fraser s'entendent pour concentrer leur action sur les « leaders » de la résistance locale, et en particulier, Joseph Villeneuve, un cultivateur prospère de Murray Bay. Selon Nairne :

*« I only mentionned the subject very discreetly the other day to that man but found that loss was nothing to him, he roard and bellowed and set me quite and defyance...he acknowledges no law nor government and in his own person he is not weak. In short, my authority in this place rest upon the issue of that trifling affair and more consequences may depend upon it that can well be calculated. »*

Nairne ajoute qu'à sa demande de restreindre sa pêche, Villeneuve « *openly declares, he will not and than no man can hinder him; to have a idea of the man compare him to Richard, the Indian, « Va t'en à ton pays de Londres* »<sup>20</sup>. En conclusion, Nairne confie à Fraser : « *I would rather have no power at all and no seigneurie at all, not to be able to keep up the dignity and the right of it.* »<sup>21</sup>

Aux deux conflits strictement locaux que nous venons d'observer, s'en ajoute un troisième qui rejoint cette fois un mouvement plus généralisé dans la colonie canadienne, soit l'opposition à la levée de la milice<sup>22</sup>. En 1775, à la veille de l'invasion de la colonie par les Américains, John Nairne avait été chargé par le gouvernement d'enquêter sur les sentiments des miliciens de la rive nord de l'estuaire à l'égard du service du Roi. Il note pour la paroisse de La Malbaie : « *Are respectful but fearful to be commanded on any military service; only a new settlement* »<sup>23</sup>. En mai 1794, l'ennemi n'est plus le même, mais les sentiments n'ont guère changé. À Baie-Saint-Paul, les hommes sont « mal disposés à marcher, ne voulant pas être commandés. Ils veulent rester neutres de quelques nations qui pourraient se présenter; ils seront cependant fidèles à Sa Majesté ». Ce sentiment semble alors partagé par l'ensemble des habitants de la région de Charlevoix, y compris à La Malbaie<sup>24</sup>.

L'abondance et le contenu de la documentation disponible entre 1793 et 1800 témoignent à eux seuls de l'atmosphère trouble qui règne à La Malbaie. Ce territoire constitue une des têtes de pont de la colonie, advenant une invasion française par la mer. Les autorités supérieures ordonnent donc à Nairne de multiplier ses interventions auprès de la population. Il rédige soigneusement ses discours plutôt que de s'en remettre à l'inspiration du moment. Comme commandant de l'état-major de la milice de Baie-Saint-Paul, il supervise la revue des compagnies de milice de toutes les paroisses charlevoisiennes. Le tout semble s'être passé sans heurt en 1794, malgré les troubles qui surviennent ailleurs dans la colonie, suite à l'annonce de la levée de miliciens pour le service du Roi. La confiance règne à La Malbaie au point qu'à la fin de l'été, Nairne quitte la colonie en compagnie de Fraser pour se rendre en Écosse.

Lorsque Nairne revient au printemps 1796, il constate qu'il n'y a pas eu de revue de milice pendant son absence. Il s'empresse d'en organiser une et de faire parvenir les rôles à son supérieur. L'automne venu, il observe avec inquiétude les mouvements populaires contre la nouvelle loi de la Voirie. Il approuve la prompte intervention du gouvernement contre les mutins de Montréal (sept.-oct. 1796) et ceux de Pointe-Lévis (janv. 1797). Le nouveau gouverneur Prescott lui semble être exactement l'homme qu'il faut : Il « *overawed the Canadians who had at time showed a mutinous disposition and he discovered and sized several french emissarys (McLane)*. »<sup>25</sup> Nairne interprète ces mouvements populaires à sa façon :

« *There is a mixture of ignorance, ingratitude and folly ingrained in these people which reminds some of what I eard General Bougainville say in 1760, at general Murray's table speaking of the Canadiens that they were then at that time a brave and submissive people but that he could venture to fare well that our method of governage them would soon spoil them, it has sure often appeared as if one had been fostering them to mischief and when a wrong system is long persisted in it must to some violent explosions at last.* »<sup>26</sup>

En mai 1798, la situation semble toujours incertaine. L'adjutant général, François Baby, fait parvenir à Nairne pour lecture aux officiers et miliciens de son état-major, une lettre très explicite. Il y conseille à Nairne d'ajouter à l'exhortation habituelle sur le « bonheur de vivre » sous la protection de l'Angleterre, des propos sur la nécessité d'être toujours prêt à faire face à une attaque des Français, entreprise qui ne serait jamais projetée sans l'espoir que le peuple de cette province, insensible à son heureuse situation, peut-être imbu de l'erreur que l'Ennemi ne voudrait pas troubler son repos, garderait une neutralité criminelle qui serait sans aucun doute suivie de la perte de leurs biens ainsi que de leur Religion et de toutes les horreurs inévitables dans l'invasion d'un pays.<sup>27</sup>

Suite à la réception de cet ordre, Nairne demande aux officiers de son bataillon de convoquer tous les miliciens à une nouvelle réunion, même si celle prévue pour l'année avait déjà été faite. Ils devront y lire un texte, véritable apologie du régime britannique, dans lequel Nairne a toutefois négligé d'indiquer, comme le souhaitait pourtant son supérieur, les dangers qui menaçaient la religion!<sup>28</sup> En effet, depuis son arrivée au pays, Nairne a toujours été un adversaire avoué de l'Église catholique. Il cherche constamment à convertir son entourage au protestantisme. Il ne se gêne pas pour censurer les desservants de la mission Saint-Étienne et méprise ouvertement le clergé papiste.<sup>29</sup> Pourtant, le climat social est tellement difficile à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il juge à propos d'accueillir un curé-résident à La Malbaie.

À l'automne de 1797, alors que l'invasion française semble imminente et que la confrontation sur la pêche atteint son point critique, l'évêque nomme le premier curé résident de La Malbaie. Hasard ou nécessité ? En fait, la position de Nairne face au clergé catholique a évolué par intérêt personnel sans perdre de son mordant :

« *One may say that every set of people are too much influenced by their own interest and ambition and although it may be improper at present to censure any clergy of the Christian religion. I cannot help doing so a little respecting those of the Roman Catholic in this country (suivent divers reproches).* »<sup>30</sup>

L'Élu sera l'abbé Joseph Benjamin Keller, Canadien d'ascendance irlandaise. Le calme revenu, on le retire dès 1799 sans lui nommer de successeur. Nairne se félicite de la présence et du comportement de Keller, mais cherche néanmoins à trouver un pasteur protestant pour lui succéder. Tout indique que s'il a jugé bon d'accueillir pour un temps un prêtre catholique dans son fief, c'est strictement pour disposer d'un moyen de contrôle social supplémentaire sur la population locale.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le climat social est donc suffisamment perturbé à La Malbaie pour susciter des résistances ouvertes aux volontés des autorités et nécessiter un resserrement du contrôle social (appel à la justice supérieure, levée et multiplication des revues de la milice, meilleur encadrement religieux). Les sujets de conflit et leurs modes d'expression ne sont cependant guère originaux.

Même s'il s'agit apparemment d'une première pour La Malbaie, des conflits sociaux similaires sont monnaie courante dans la colonie au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et certains nous semblent être à l'origine de mouvements populaires plus impressionnants que les résistances que nous venons d'observer en détail<sup>31</sup>.

Cependant, selon l'historiographie, les mouvements populaires des dernières années du siècle sont les plus sérieux événements du genre à s'être produits au Canada avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Fait encore plus troublant, les récriminations paysannes sont alors similaires à celles dont regorgent les cahiers de doléance de la paysannerie française en 1789. Ici comme en France, les paysans sont mécontents des corvées royales, des droits seigneuriaux, des dîmes, de la milice, de l'usurpation de droits collectifs et de l'exercice de la justice<sup>32</sup>. Enfin, on ne peut nier qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les plus graves manifestations de mécontentement populaire, à La Malbaie comme ailleurs dans la colonie, surviennent peu après que la France révolutionnaire s'est engagée dans une croisade internationale pour diffuser ses principes et ses libertés. Cette propagande propose aux masses paysannes occidentales la définition de nouveaux rapports sociaux et des solutions radicales aux divers problèmes qui enveniment le vécu de toute paysannerie inscrite dans une société porteuse des stigmates de la féodalité moyenâgeuse.

Faut-il conclure que le climat social troublé qui règne à La Malbaie dans la décennie 1790 est directement lié à la diffusion et à l'adoption des idées-forces de la France révolutionnaire sur les rives du Saint-Laurent? Pour en juger, il faut d'abord vérifier si l'information relative à ces idées a pu parvenir jusqu'aux paysans canadiens.

## L'ACHEMINEMENT DES IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES À LA MALBAIE

Bien des arguments ont été avancés dans notre historiographie pour soutenir que le paysan canadien du XVIII<sup>e</sup> siècle a été tenu à l'écart de l'influence des courants idéologiques étrangers. L'ignorance des paysans canadiens a souvent été avancée comme explication. Pareille interprétation emprunte simplement le discours des élites du temps qui insiste sur l'analphabétisme, la crédulité ou les craintes irraisonnées du petit peuple pour expliquer aussi bien sa pauvreté que ses révoltes contre l'ordre établi<sup>33</sup>. On connaît le manque d'instruction des paysans canadiens et ceux de La Malbaie ne font pas exception à la règle. Au bon mot de Pierre Goubert, « analphabétisme ne signifie ni sottise, ni le vide mental », ajoutons qu'il faut bien peu d'éducation à un paysan canadien de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour comprendre qu'un gouvernement n'est pas immuable et demeure toujours susceptible de disparaître de façon violente ou non : la conquête de leur pays par les Britanniques en 1760, la guerre de l'Indépendance américaine (1775-1783) puis la Révolution française l'en ont informé à coup sûr<sup>34</sup>. Ce même paysan peut aussi constater aisément l'existence de lois, de droits ou d'individus promulguant ou protégeant des intérêts contraires aux siens; la vie se charge rapidement de le lui apprendre et de le lui rappeler périodiquement.

Pour soutenir l'insensibilité du petit peuple canadien face aux idées modernes, un autre argument, plus subtil, a été consacré dans notre historiographie : la mentalité d'Ancien Régime ou conservatrice des Canadiens. En apparence, moins méprisante que le précédent, il procède pourtant du même genre de raisonnement. Dans un véritable tour de force, on parvient même à loger la masse populaire et l'élite canadienne à la même enseigne<sup>35</sup>. En fait, les Canadiens ont eu droit à cette étiquette parce qu'ils ont montré peu d'enthousiasme face à de soi-disant progrès économiques, sociaux ou politiques qui, à leurs yeux, étaient contraires à leurs intérêts personnels ou collectifs, à court terme ou à long terme. Dans le cas du paysan, ici comme partout, il n'est pas réfractaire à l'amélioration de son sort tant et aussi longtemps que les changements en cause ne menacent ni le fragile équilibre socio-économique de sa cellule de protection, ni le conformisme idéologique minimal nécessaire pour être bien intégré au sein de l'organisation sociale ambiante et y fonctionner adéquatement. Si l'un ou l'autre de ces éléments essentiels est trop sévèrement bousculé par le « progrès » ou l'intérêt d'autrui, il y a inévitablement résistance, voire fermeture.

D'autres historiens font valoir la pureté de l'esprit du paysan canadien d'antan en insistant sur l'isolement ou l'éloignement géographique par rapport aux grands centres de décision et de service de la colonie. En 1787, le curé de l'Île-aux-Coudres, missionnaire à La Malbaie, écrit à l'inspecteur général de la milice à Québec : « *il est bien disgracieux (sic) d'être si éloigné du gouvernement. L'on nous regarde ici comme des Esquimaux...* »<sup>36</sup>. Nairne et Fraser adressent la même plainte aux autorités civiles et religieuses de la capitale. Le prétexte est fort commode pour ces responsables locaux, lorsqu'il s'agit d'expliquer leur inefficacité ou de se plaindre du désintéressement de leurs supérieurs. Cet isolement est en fait très relatif; en été, il suffit d'une ou deux journées, selon les conditions de la navigation, pour se rendre à Québec en goélette. Par contre, hors du temps de la navigation, c'est presque l'isolement total pour l'ensemble de Charlevoix tant et aussi longtemps que le chemin des Caps reliant Baie-Saint-Paul à la Côte de Beaupré ne sera pas complété, soit en 1815.

Les conséquences de l'éloignement de La Malbaie par rapport aux centres de décision de la colonie sont lourdes en ce qui a trait à sa participation au commerce colonial et son accès à la justice supérieure ou à d'autres services spécialisés. Encore faut-il préciser que cette situation n'a rien d'exceptionnel; elle se retrouve tel quelle en Europe ou ailleurs en Amérique. Mais, en définitive, ici comme en France, aucune communauté rurale n'a jamais été suffisamment isolée et autosuffisante pour vivre totalement à l'écart de la société globale<sup>37</sup>.

La nouvelle, porteuse ou non de préceptes anciens ou nouveaux, arrive dans les campagnes avec des jours, des mois de retard, intègre, élaguée, voire mensongère, mais elle arrive! Des étrangers de diverses origines et détenant différentes compétences visitent régulièrement La Malbaie et multiplient les contacts entre les paysans et le monde extérieur. De plus, ces paysans sont plus mobiles qu'on ne l'imagine : rare est le Malbaien qui n'a pas eu l'occasion de voir du pays, comme pilote, matelot, commissionnaire, officier de milice, pêcheur dans le golfe ou traiteur dans le Domaine du Roi. Voilà autant d'occasions de côtoyer réalités et idées nouvelles<sup>38</sup>. Ces dernières se camouflent à travers les informations de toutes sortes : le simple bouche à oreille « dans le particulier », la lecture communautaire de journaux ou de pamphlets par les quelques alphabétisés, et surtout les proclamations, les mandements ou autres avis publics lus par les divers représentants de l'ordre. La nouvelle surprend, inquiète ou réjouit, suscite des discussions, nourrit la rumeur, voire la peur. De la compréhension complète ou partielle, à la contestation sourde ou ouverte, il n'y a souvent qu'un pas. Mais la prudence incite habituellement à s'assurer de la véracité des faits, de la solidité des prétentions, avant de les mettre sérieusement en cause.

On cherche donc à faire confirmer ou démentir l'information. À la demande de leurs subordonnés, de leur propre chef ou sur ordre de leurs supérieurs, les « notables » entrent en jeu. Les « hommes de pouvoir » sont ici largement responsables des contacts de la collectivité rurale avec la société globale<sup>39</sup>. De leur médiation peuvent jaillir des lumières colorées selon leur idéologie et leur mentalité; celles-ci sont naturellement orientées par les rôles et les intérêts de ces individus au sein de la collectivité locale et de la société globale. Le degré d'instruction de ces « notables » n'assure aucunement l'intégrité de l'information qu'ils diffusent ou commentent. Rien n'empêche un individu en position d'autorité, consciemment ou non, de fausser les idées et les faits qu'il transmet à ses subordonnés tout autant que les informations au sujet des comportements et des idées de ces derniers qu'il rapporte à ses supérieurs<sup>40</sup>. Reste que ces échanges entre notables et paysans font circuler des idées nouvelles qui peuvent ébranler chez ces derniers leur conception de l'ordre établi alors que les notables souhaitaient, tout au contraire, la consolider.

Il paraît donc nécessaire d'identifier les rapports de ces « notables » informateurs avec certains courants d'idées réformistes qui circulent au Canada au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, il ne suffit pas de cerner les idées que les médiateurs défendent ou combattent dans leur entourage pour démontrer

la perméabilité des Malbaisiens aux grands courants idéologiques réformistes de la fin du siècle. Il faut aussi préciser les circonstances dans lesquelles se réalisent la médiation et les enjeux qui sont alors en cause. Bref, il faut suivre pas à pas les étapes d'une possible « mutation de sensibilité »<sup>41</sup>.

Les idées nouvelles des républicains américains de 1775 ne semblent avoir suscité aucun enthousiasme parmi la paysannerie malbaisienne. Elle a pourtant l'occasion de côtoyer directement l'envahisseur. En 1780, à la demande du gouvernement colonial, Nairne accepte de faire construire à La Malbaie des baraques pour accueillir des prisonniers américains placés sous la garde de mercenaires allemands. Ces rebelles américains sont aux yeux des Malbaisiens de vivants symboles de la lutte des colonies américaines contre le despotisme britannique. La langue n'a pas pu être une barrière puisque plusieurs chefs de famille malbaisiens sont des anglophones.

Il n'était d'ailleurs même pas nécessaire d'avoir l'ennemi en face pour connaître ses propositions révolutionnaires. Paradoxalement, les autorités civiles et religieuses, locales ou coloniales, sont largement responsables de la diffusion de la « promesse des Bostonnais » parmi les paysans. Par exemple, les proclamations des gouverneurs et les mandements épiscopaux usent généreusement de ces armes à double tranchant que sont la dénonciation et la menace. Ainsi, l'évêque de Québec, Mgr Briand, rappelle à ses ouailles :

« (...)ils vous ont promis l'exemption des rentes seigneuriales, et vous avez aimé cette injustice; et que vous ne paierez plus de dîmes, et vous n'avez pas eu horreur de cette impie et sacrilège ingratitude envers le Dieu, sans la bénédiction duquel ni vos champs ne seraient fertiles ni vos travaux ne réussiraient »<sup>42</sup>.

Le prélat n'hésite pas non plus à susciter ou cultiver parmi la population des craintes que certains historiens ont interprété comme des croyances populaires ridicules révélant l'ignorance et la mentalité d'Ancien Régime des Canadiens. Briand réfère lui-même à une possible déportation des Canadiens. Selon lui, advenant leur infidélité au Roi, ils s'exposeraient à être dépouillés de leurs biens, « *sans injustice* », et même à une affligeante et dure « *transmigration* »<sup>43</sup>.

Tout cela ne s'efface pas de l'esprit des paysans canadiens avec la retraite des Américains. Le processus de médiation fonctionne dans le bonheur comme dans l'adversité. Il permet bien sûr de défendre l'ordre établi, mais il est utilisé par certaines élites pour introduire dans la population des idées nouvelles permettant de détruire les idées reçues qu'ils ne considèrent plus aptes à soutenir leur vision du devenir de la colonie.

Ainsi, John Nairne et Malcolm Fraser correspondent à ces « *protestants libéraux* » dénoncés par Trudel comme principaux responsables de la diffusion au Canada des idées des philosophes français, idées qu'ils utilisaient pour « *détruire le papisme* »<sup>44</sup>. Le fait est indéniable dans le cas de ces « *gentlemen* » dotés d'une éducation parfaitement « *branchée* » sur le siècle des Lumières. Fraser a étudié en France, parle quatre langues et possède une riche bibliothèque, tout comme Nairne dont l'inventaire après décès nous permet de découvrir dans son manoir de Murray Bay les œuvres de Voltaire, Raynal, Rabutin, Lesage, Montesquieu, Fénelon et Molière aux côtés de « *Réflexions sur la Révolution française* » d'Edmond Burke, de quarante volumes de l'Encyclopédia Britannica et de soixante-dix volumes de pamphlets dépareillés<sup>45</sup>. Nous l'avons vu, ces deux hommes souhaitent ardemment convertir leur entourage à la religion protestante. Incidemment, les prêtres desservant la paroisse n'hésitent pas à croiser le fer avec eux. En 1790, le curé de Baie-Saint-Paul, missionnaire de La Malbaie, écrit à Malcolm Fraser :

« *On m'a dit que vous êtes devenu apôtre et que vous prêchez la controverse, mais j'espère que quelque éloquent et quelque savant que vous soyez en religion, vous n'en convertirez jamais comme Saint Pierre, trois mille à la fois. Ne craignez pas vos prosélytes ne seront jamais trop nombreux. Peut-être trouverez vous quelques âmes bornées qui pour un vil intérêt se laisseront gagner à travailler pendant la fête... Le premier ignorant avec un peu de verbiage et de l'argent en ferait tout autant que vous(...)* »<sup>46</sup>.

# Jean-Pierre Anctil, c.a.

## Acteur et témoin d'un milieu en transformation

PRÈS DE 35 ANS D'EXPERTISE COMPTABLE À BAIE-SAINT-PAUL



Les changements significatifs dans le passé, comme l'écrivait l'historien Fernand Braudel, ne sont pas toujours un ou des événements précis dont on peut retrouver la trace à la première page des journaux de l'époque.

Bien souvent, ils se présentent comme des transformations mineures et imperceptibles qui, progressivement, dans un court laps de temps, modifient substantiellement la réalité culturelle, sociale et économique d'un milieu. Puis, par un étrange retournement, cette nouvelle situation devient bientôt une réalité presque lointaine dont on tend à oublier le caractère pourtant récent.

Baie-Saint-Paul a connu dans les années 1970 et 1980 ce type de changement qui a vu sa vocation commerciale et institutionnelle traditionnelle se transformer en quelques années, notamment avec l'essor de l'activité touristique et culturelle, particulièrement autour de son artère principale, la rue Saint-Jean-Baptiste. On voit l'apparition à cette époque de tout un réseau de nouvelles entreprises dans le domaine des services et des institutions culturelles.

Premier comptable agréé à s'installer en permanence à Baie-Saint-Paul en 1975, Jean-Pierre Anctil, un Lévisien d'origine, fut à la fois un acteur et un témoin aux premières loges des changements vécus au cours de cette période soumise à un important brassage d'idées et amenant à Baie-Saint-Paul des personnes venues des quatre coins du Québec qui changeront à tout jamais l'identité même de cette localité.

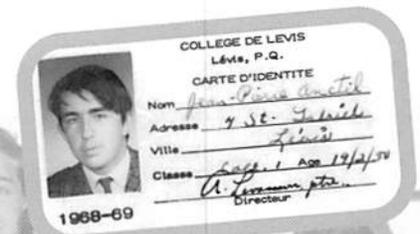
### Origines familiales et formation

Jean-Pierre Anctil naît le 19 février 1950 à Lévis. Il est le seul garçon d'une famille de cinq enfants. C'est dans cette ville, berceau du coopératisme au Québec d'où a émergé le mouvement Desjardins, qu'il vit la plus grande partie de son enfance. Son goût pour l'administration provient sans nul doute de son milieu familial. Son oncle Paul travaille à titre de comptable à la Coopérative fédérée de Québec. Cette entreprise issue du mouvement associatif, spécialisée dans le secteur agroalimentaire, connaît une croissance majeure pendant la Deuxième Guerre mondiale, devenant même « la plus importante maison d'affaires possédée par des Canadiens français<sup>1</sup> ». Son père Louis-Philippe, très doué avec les chiffres, travaille pour la même entreprise à titre de responsable d'un département agroalimentaire à la succursale de Place Champlain à Québec. De même, sa mère, Yvonne Denoncourt, provient d'une famille dans le commerce car son père, Louis-Napoléon Denoncourt, tailleur de son métier, exploite une boutique de fourrures sur la rue Saint-Vallier à Québec.

1. Jacques Saint-Pierre. *Histoire de la Coopérative fédérée. L'industrie de la terre*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1997. p. 131.

### SES ÉTUDES

Jean-Pierre Anctil à l'Externat classique Louis-Frêchette  
Photo : Collection privée



## SES ÉTUDES

Jean-Pierre Anctil commence en septembre 1956 ses études primaires dans la paroisse de Sainte-Bernadette de Lauzon, où sa famille s'était installée un an auparavant. Il passe ses trois premières années d'études dans cette localité avant de revenir à Lévis. Premier de classe, avec déjà un sens prononcé de l'organisation, il remporte un premier prix provincial en français. À partir de 10 ans, Jean-Pierre Anctil fréquente le Patro de Lévis, une institution dirigée par la communauté des Frères Saint-Vincent-de-Paul. Cette expérience aura une grande importance dans son cheminement. C'est là qu'il prend goût au hockey, mais aussi à d'autres sports d'équipes ou individuels. Surtout, c'est au Patro de Lévis qu'il développe, à titre de trésorier, son sens des responsabilités en participant, dès l'âge de 12 ans, à un conseil d'administration formé de jeunes de son âge. La voie était déjà toute tracée... Le même été, il est chef d'équipe et responsable des achats pour le restaurant du Patro. À l'âge de 18 ans, il travaille pour l'institution à titre de moniteur pour les jeunes.

Son cycle primaire terminé avec succès, Jean-Pierre Anctil poursuit sa formation scolaire à l'externat classique Louis-Frêchette où il suit son cours classique, porte d'entrée à l'époque pour une formation supérieure. Il fera par la suite ses études collégiales au Collège de Lévis.

Avec son diplôme en poche, le choix d'une formation universitaire pose question dans la famille Anctil. Un de ses oncles, médecin et fortuné pour l'époque, lui offre de payer toutes ses études s'il décide de devenir prêtre. Dans un Québec qui vit sa Révolution tranquille, avec le recul de la pratique religieuse, ce choix fortement encouragé quelques années auparavant paraît désormais moins attrayant. Finalement, Jean-Pierre Anctil décide de s'inscrire en administration à l'Université Laval en 1970. Matin et soir, il traverse le pont en convoituration ou prend le traversier de Lévis pour poursuivre ses études universitaires. En 1973, il obtient sa licence en sciences comptables et réussit l'examen final uniforme (EFU) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). En octobre 1973, il s'intègre à l'équipe de la firme comptable Girard Cliche Couture CA où il effectue son stage. Au cours de 1973 et 1974, Jean-Pierre Anctil se rend fréquemment dans Charlevoix, particulièrement à Baie-Saint-Paul où la firme comptable possède un noyau de clientèle. C'est à ce moment qu'il tombe en amour avec la région et qu'il demande à ses supérieurs de le transférer à Baie-Saint-Paul à titre de comptable agréé résident. Il pourra alors s'installer dans le petit bureau ouvert l'année précédente par la firme dans la localité mais encore sans comptable agréé en permanence.

## IMPLIQUÉ DANS SON MILIEU

Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Charlevoix-Ouest  
Photo : Collection privée



## BAIE-SAINT-PAUL EN 1975

La localité où Jean-Pierre Anctil s'installe en 1975 apparaît bien différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Baie-Saint-Paul ne compte alors aucune grande entreprise industrielle ou manufacturière. L'Hospice Sainte-Anne, devenu le Centre hospitalier de Charlevoix en 1973, constitue le principal employeur du village. Ainsi, Baie-Saint-Paul maintient son statut depuis au moins le début du 19<sup>e</sup> siècle de chef-lieu régional pour le secteur ouest de la région de Charlevoix. Pour les habitants des rangs et des villages avoisinants, c'est l'endroit où on se rend pour rencontrer au besoin les professionnels (médecins, notaires, avocats), les artisans, les magasins généraux ou les boutiques spécialisées qui se concentrent au cœur du village, principalement dans les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph. Or, malgré une certaine évolution commerciale, le rayonnement de ce centre-ville demeure résolument local, un peu figé, et on ne trouve pas encore le réseau d'auberges, de restaurants, de produits artisanaux ou même les nombreuses galeries d'art qui le caractérisent aujourd'hui.

C'est que jusque-là Baie-Saint-Paul a connu un rapport ténu avec l'activité touristique qui, principalement entre 1870 et 1965 avec la Croisière du Saguenay, a surtout bénéficié au secteur de Pointe-au-Pic – La Malbaie. Un premier pas a sans doute été franchi vers le développement d'une forme de tourisme culturel avec le Festival folklorique de Baie-Saint-Paul (1967-1975). Malgré le succès de l'événement annuel, les lacunes sur le plan des infrastructures d'accueil apparaissent d'une manière frappante à cette occasion; on ne trouve peu ou pas d'hôtels pour héberger autant de visiteurs. Un règlement municipal en vient même à interdire la tenue de futurs festivals dans les rues de la localité.

La tradition artistique à Baie-Saint-Paul possède, il est vrai, avec Clarence Gagnon, les passages de peintres du Groupe des Sept ou la présence en permanence de René Richard, une source historique. Cette notoriété a, toutefois, un impact réduit sur le milieu local et tend peu à peu à s'essouffler après les années 1940-1950<sup>2</sup>. La Mission d'aménagement de Charlevoix (1973-1976) souhaite relancer cette vocation en mettant de l'avant un projet de Centre d'art à Baie-Saint-Paul. Formé légalement en 1975, l'organisme ne commence véritablement ses activités que quelques années plus tard.

2. Serge Gauthier, *Françoise Labbé. La grande dame de Baie-Saint-Paul*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2008. P. 18.

Campagne pour le Centre d'expositon  
Photo : Collection SHC



Jean-Pierre Anctil, Ac. À ce moment d'un milieu en transformation. Prés. ans d'expertise comptable à Baie-Saint-Paul.

Dans ce contexte, aucun comptable agréé n'avait jusqu'alors cru bon d'ouvrir, peut-être en l'absence d'une clientèle suffisante, un bureau d'affaires permanent à Baie-Saint-Paul et, à ce moment, rien ne laissait vraiment présager une amélioration des conditions d'affaires en ce domaine à court terme.

## UNE INTÉGRATION RÉUSSIE À BAIE-SAINT-PAUL

Le contact de Jean-Pierre Anctil, alors jeune comptable agréé, avec Baie-Saint-Paul, est facilité par Roch Girard, un des associés de la firme comptable où il travaille, qui se rend de temps à autre dans la localité pour y rencontrer ses clients et en profite pour présenter sa nouvelle recrue à quelques notables du lieu. « L'examen d'entrée » s'effectue auprès d'Ovila Côté, un homme d'affaires influent de la localité propriétaire d'une épicerie; la première rencontre n'est cependant pas concluante. Le commerçant souligne à Roch Girard qu'il ne veut pas « d'un hippie » ! C'est que selon la mode du moment, Jean-Pierre Anctil porte les cheveux longs et arbore une généreuse barbe. L'imbrroglio se dénoue sans problème lors d'une deuxième rencontre où la compétence et le sérieux du jeune candidat ressortent.

La partie n'est pas gagnée pour autant. Souvent, les entrepreneurs préfèrent laisser la comptabilité à « quelqu'un qui est bon dans les chiffres » et non à un spécialiste en la matière. Jean-Pierre Anctil emménage dans le bureau ouvert en 1974 situé au 15, rue Saint-Jean-Baptiste dans un local de la Maison Gobeil. Grâce au parrainage d'Ovila Côté et de quelques hommes d'affaires influents, le comptable fait son chemin à Baie-Saint-Paul où il fait croître rapidement la clientèle et se forge une bonne réputation. Son intégration se poursuit activement avec la rencontre, à la fin de 1975, de sa future épouse, Francine Thibeault, une fille originaire de Baie-Saint-Paul (du Cap-aux-Corbeaux) qui suit alors une formation afin de devenir infirmière. Le coup de foudre est instantané et le couple se marie le 26 juin 1976 en l'église de Baie-Saint-Paul.



Francine et Jean-Pierre  
Photo : Collection privée

## UN MILIEU EN TRANSFORMATION

Sans qu'il le sache alors, Jean-Pierre Anctil arrive à Baie-Saint-Paul à une époque charnière. Cette remarque d'Ovila Côté sur les « hippies » n'est pas gratuite et réfère à une situation bien réelle à ce moment-là. En effet, Baie-Saint-Paul devient un passage obligé pour cette jeunesse, issue des quatre coins du Québec, en quête d'un monde nouveau « parti de zéro » comme le chantait Pierre Calvé.

## AMATEUR DE PLEIN AIR

Peinture de Bruno Côté représentant le Parc national des Grands-Jardins souvent fréquenté par Jean-Pierre



Photo : Collection privée

À Baie-Saint-Paul, à la fin des années 1970, ces voyageurs ont leur point de ralliement : Le Balcon vert. Cet emplacement, sur les hauteurs du Cap aux Corbeaux, est géré à partir de 1974 par un organisme sans but lucratif et il devient une auberge de jeunesse fort populaire et peu coûteuse où l'on peut passer tout le temps que l'on veut. C'est d'ailleurs là que se rencontrent en 1979 Gilles Ste-Croix, Guy Laliberté et Daniel Gauthier<sup>3</sup>. Le restaurant-bar Mouton noir constitue une institution, un véritable quartier général, où toute cette jeunesse très active se retrouve. Jean-Pierre Anctil, expert-comptable du Balcon vert et du Mouton noir, fait la connaissance du groupe qui, en 1980, forme les Échassiers de la Baie et présente un spectacle sur Alexis le Trotteur. De 1982 à 1984, ils sont les artisans de la Fête foraine qui anime les rues de Baie-Saint-Paul et rayonne à la grandeur du Québec. Plusieurs visiteurs redécouvrent alors Baie-Saint-Paul comme destination culturelle. En 1984, lorsque vient le temps de trouver un vérificateur externe pour le projet de Cirque du Soleil, c'est vers Jean-Pierre Anctil que se tournent les promoteurs de cette entreprise, afin de se conformer aux exigences du gouvernement québécois qui, dans le cadre des festivités du 450<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier, offre une subvention à ces jeunes entrepreneurs. À quelques occasions, Jean-Pierre Anctil doit intervenir afin de défendre le dossier auprès des institutions financières. Le projet connaîtra le grand développement que l'on sait. Même si Le Club des Talons Hauts inc. quitte Baie-Saint-Paul, la Fête foraine a amené sur place de nombreux visiteurs qui prennent l'habitude de s'y rendre.

Le Centre d'art de Baie-Saint-Paul, sous la direction dès 1979 de Françoise Labbé, est une institution qui a eu une importance majeure dans le développement du volet artistique de la localité. L'ouverture officielle se déroule le 23 juin 1979. Jean-Pierre Anctil sera le vérificateur des comptes de cette institution. L'exposition Panorama 79 qui rassemble alors 35 peintres est un succès et accueille plus de 5 000 visiteurs. Comme le relate Serge Gauthier : « *Panorama reste, au fond, à l'origine même de la Ville d'art qui prendra place plus tard à Baie-Saint-Paul et aussi cette présentation estivale pavera la voie aux nombreuses galeries d'art qui s'y trouvent aujourd'hui* ». Cette expérience donne naissance en 1982 au premier Symposium de la jeune peinture au Canada. En 1992, l'ouverture du Centre d'exposition permet d'ajouter un espace de présentation majeur. Jean-Pierre Anctil et sa femme Francine jouent un rôle actif auprès de Françoise Labbé à la tête de cette institution culturelle dont le financement fut longtemps incertain mais qui connaît aujourd'hui, grâce à bien des efforts, une reconnaissance remarquable en tant que Musée d'art contemporain.

3. Christian Harvey, « Baie-Saint-Paul, un lieu de création au tournant des années 1980 », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 50 (Octobre 2005) : 2-9.

4. Gauthier, p. 74.

## À la pêche

Photo : Collection privée



Lancé au début des années 1970, le projet d'un centre de ski à Petite-Rivière-Saint-François fait son chemin dans le milieu. Le projet *Boule de neige* en 1980 permet une première ouverture au public du Massif<sup>5</sup>. Les premières années sont modestes avec les remontées en autobus, mais la station fait son chemin. En 1992, un projet majeur de développement se dessine afin de donner une envergure nationale à la station. Jean-Pierre Anctil, à titre de comptable agréé, participe activement à ce travail de longue haleine. En 1992, il joue le rôle de co-fiduciaire de la Campagne de financement « *En '92, on remonte la pente au Massif* » qui permet d'amasser plus d'un million de dollars dans le public. Le volet tourisme d'hiver qui se développe favorise grandement le développement de la localité de Baie-Saint-Paul.

Parallèlement à tous ces projets mobilisateurs, un projet *Rue principale* permet de relancer la rue Saint-Jean-Baptiste à la fin des années 1980. Des galeries d'art, des auberges, des produits artisanaux et des restaurants font leur apparition au centre-ville de Baie-Saint-Paul, lui donnant son identité actuelle. Se joignant aux nouvelles entreprises locales, comme le centre commercial Le Village, ces entrepreneurs pouvaient enfin compter sur un bureau d'experts-comptables à Baie-Saint-Paul.

## NAISSANCE ET CROISSANCE D'UN BUREAU DE COMPTABLES AGRÉÉS

Avec ce renouveau de l'activité commerciale qui apparaît au début des années 1980 et se consolide dans les années 1990, les débuts modestes du bureau de comptable de Jean-Pierre Anctil laissent place, en 1985, à une nouvelle entreprise bien structurée ayant une place d'affaires à Québec et au cœur de Baie-Saint-Paul. Malgré cet essor notable, cette firme ne devient pas pour autant une institution impersonnelle et s'adapte aux caractéristiques propres à un milieu régional.

Pendant les premières années de sa carrière, de 1973 à 1982, Jean-Pierre Anctil travaille pour la firme où il a fait son stage qui regroupe plusieurs comptables agréés de la région de Québec. Avec l'appui du comptable agréé Roch Girard, il opère seul à partir de 1975 le bureau de Baie-Saint-Paul situé alors dans la Maison Gobeil. Jean-Pierre Anctil se crée rapidement une clientèle dans le milieu et il s'installe bientôt dans des locaux appartenant à J.-L. Simard inc. Au début des années 1980, son bureau se déplace de nouveau sur le boulevard Mgr-De Laval en raison de la construction du centre commercial Le Village.

En janvier 1982, Jean-Pierre Anctil obtient une promotion en accédant au statut d'associé de la firme comptable pour qui il travaille depuis 1973. Cette dernière connaît une croissance marquée, en 1984, en s'associant à une grande firme comptable nationale. À ce moment, Jean-Pierre Anctil et deux de ses collègues envisagent enfin de voler de leurs propres ailes. En mai 1985, il forme un nouveau bureau de comptables agréés avec Alain Aubé et Michel Pichette; l'entreprise qui prend le nom d'Aubé, Anctil, Pichette, comptables agréés aura un bureau à Québec et un autre à Baie-Saint-Paul. Le comptable agréé Gilles Kelly se joint, en 1988, au groupe qui se fait dès lors connaître sous le nom d'Aubé, Anctil, Pichette, Kelly, comptables agréés. Ce dernier décède en 2003.

En 2006, l'entreprise comptait sept employés à temps plein et un à temps partiel. Depuis, la firme a de nouveau changé de nom en devenant Aubé Anctil Pichette et associés avec l'ajout de nouveaux associés : Alain Grenier, Patrice Tremblay et Denis Villeneuve. Jean-Pierre Anctil, virtuellement encore associé à l'entreprise, a aujourd'hui cessé de pratiquer afin de prendre une retraite bien méritée.

## UN PROFESSIONNEL ENGAGÉ

À son bureau  
Photo : Collection privée



### L'ART DE L'EXPERTISE COMPTABLE

L'image habituelle du comptable agréé semble être tout à fait à l'opposé de celle de l'aventurier ou de l'artiste; elle apparaît davantage comme celle d'un homme posé, rationnel, impassible, scrutant des colonnes de chiffres assis dans un fauteuil capitonné. Derrière les stéréotypes, se cache une profession qui, au quotidien, nécessite plusieurs compétences et aptitudes qui font de la pratique comptable un art véritable.

Dans un métier qui comme bien d'autres tend à se spécialiser de plus en plus, Jean-Pierre Anctil se positionne comme un généraliste puisqu'il doit toucher toutes les sphères de la profession. Il possède cependant une large expérience pour les missions de certification des municipalités, des organismes sans but lucratif, des coopératives et des entreprises. Il conseille également pour la vente et l'achat d'entreprises et la planification fiscale. Il s'est donc entouré au fil des ans de spécialistes, au bureau de Baie-Saint-Paul et de Québec, dans divers domaines plus précis comme la fiscalité. En milieu régional, quelques ajustements doivent être apportés comme dans d'autres champs d'activités sur le plan des tarifs afin qu'ils soient mieux adaptés que ceux des firmes des grandes villes.

Comme expert-comptable, Jean-Pierre Anctil se veut, comme l'indique sa femme Francine, une sorte de « docteur des finances » qui s'intéresse en tout temps à la santé de ses patients. « Quand on s'est mariés, rappelle-t-elle, un client était arrivé avec un gros panier de linge à la maison rempli de factures en tout genre. » Le travail loin de se borner aux « heures ouvrables » déborde ainsi sur toute la semaine et Jean-Pierre Anctil ne compte plus ses heures. Même lorsqu'il se rend faire des emplettes à l'épicerie, il arrive très souvent que des clients l'arrêtent quelques petites minutes pour une petite consultation... Son activité d'expert-comptable l'amène à se considérer un peu comme un associé de ces diverses entreprises ou organismes qui le mandatent. Il parle ainsi souvent, selon sa femme, de « ses entreprises ». Jean-Pierre Anctil aura été le premier expert-comptable de plusieurs entreprises encore existantes dans Charlevoix.

Le contexte de travail semble parfois difficile car le monde des affaires n'apparaît pas toujours comme « un long fleuve tranquille ». Jean-Pierre Anctil peut en

5. Serge Gauthier et Christian Harvey. « Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François. Un trésor dans la montagne », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 45 (Février 2004) : 2-17.

témoigner. Parfois, ses clients se rendent à son bureau dans un état de grande tension, en panique même. On croit que tout va chavirer ou s'écrouler à la suite d'une mauvaise période. Ou on doit se rendre à la banque pour rassurer tout le monde. Ou encore, dans une tout autre perspective, l'entreprise en croissance doit procéder à des acquisitions de bâtiments et d'équipements. Que doit-on faire? Il faut alors se tourner vers le « docteur des finances » pour un bilan de santé qui permet, avec du recul, d'y voir plus clair.

Un comptable agréé doit souvent savoir user de diplomatie devant des défis difficiles sur le plan technique et humain. Sa femme Francine affirme que son mari aurait fait un excellent « directeur spirituel », grâce à sa capacité à écouter et à user de diplomatie lorsque se présentent des problèmes. Certains dossiers plus épineux, sous la supervision de Jean-Pierre Anctil, se sont conclus sur une bonne note en raison de cette aptitude. À ce sujet, il faut penser à la fusion municipale finalisée en janvier 1996 entre Baie-Saint-Paul village, Baie-Saint-Paul ville et Rivière-du-Gouffre. Cet exercice fut un travail technique difficile car il fallait harmoniser la gestion d'administrations très différentes. Le résultat n'en fut pas moins une belle réussite qui a favorisé le développement de Baie-Saint-Paul.

Pour les entreprises ou administrations, la présence d'un expert-comptable agréé devient aujourd'hui une véritable obligation afin de se retrouver dans l'interprétation des diverses législations les encadrant. La vérification des finances pour entreprises, corporations et municipalités devient une condition sine qua non. Dans ce contexte, la protection de l'intégrité même de la profession a toujours été pour Jean-Pierre Anctil une chose essentielle. On ne badine pas avec l'éthique et la protection du public. L'expertise comptable est certes un art, mais il ne doit pas tomber en excès de « créativité ». Partout, la confidentialité constitue une valeur importante pour un comptable agréé. Cela demeure sans doute encore plus vrai dans un petit milieu comme Baie-Saint-Paul et Charlevoix où bien souvent deux concurrents sont clients de la même firme comptable.

## UN PÈRE DE FAMILLE

Rangée du haut : Myriam Angers, Jean-Philippe et Marie-Hélène Anctil.

Rangée du bas : Francine Thibeault et Jean-Pierre Anctil.

Au centre, le jeune Elliott Anctil

Photo : Collection privée



L'expertise comptable doit ainsi être envisagée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un véritable art bien loin de l'image commune de la profession. Jean-Pierre Anctil en fut donc un artisan efficace pendant près de 35 ans.

## UNE FAMILLE IMPLIQUÉE DANS SON MILIEU

Jean-Pierre Anctil, en dehors de son activité à titre d'expert-comptable, s'est continuellement impliqué dans son milieu. Il a notamment participé, en plus des institutions déjà évoquées, au conseil d'administration de l'École de musique de Charlevoix, de la Chambre de commerce de Charlevoix-Ouest, du Club Lions de Baie-Saint-Paul à titre de président en 1980-1981 et du Conseil économique et social de Charlevoix. Il demeure aussi toujours disponible pour sa communauté au sein du conseil de Fabrique de Baie-Saint-Paul. Pendant ses temps libres, Jean-Pierre Anctil est un collectionneur avéré de cartes sportives; il en compterait aujourd'hui une belle collection! Sportif dans l'âme, l'activité physique occupe encore aujourd'hui une place importante dans sa vie, notamment avec la pêche, le vélo, la marche nordique et la raquette. Depuis 1986, les voyages à travers le monde en compagnie de son épouse prennent une place importante.

Jean-Pierre Anctil apporta toujours un appui discret aux projets menés par sa femme Francine. Infirmière au Centre hospitalier de Charlevoix, elle cherche bientôt de nouveaux défis dans les années 1980. En 1988, Francine lance un centre d'esthétique et de massothérapie, un projet très novateur pour l'époque. Le Centre Santé-Beauté Francine Thibeault demeure une belle réussite dans le milieu de Baie-Saint-Paul. Francine s'est particulièrement impliquée dans les activités du Club Bon coeur de Charlevoix qui a fêté ses 25 ans d'existence en 2009. Elle est aujourd'hui la directrice de cet organisme qui se charge de la prévention des maladies cardiaques. Pour son bénévolat, elle a reçu l'Ordre du Canada. Finalement, en 2010, Francine est l'instigatrice du mouvement pour le maintien des services au Centre hospitalier de Charlevoix.

Le couple Francine Thibeault et Jean-Pierre Anctil est une famille comblée. Leur fille Marie-Hélène Anctil travaille depuis quelques années avec sa mère au Centre Santé-Beauté et elle entend assurer une relève à la tête de l'entreprise. Leur fils Jean-Philippe Anctil, un ingénieur mécanique, est co-actionnaire de Systech Industrie inc. spécialisée dans la conception et la fabrication d'appareils industriels. Il est d'ailleurs établi à Baie-Saint-Paul avec sa conjointe Myriam Angers, ambulancière. De leur union est né Elliott, un petit-fils dont Jean-Pierre est très fier.

## UN PARCOURS PROFESSIONNEL REMARQUABLE

Dans sa localité d'adoption de Baie-Saint-Paul si fière de sa tradition artistique, Jean-Pierre Anctil fut à sa manière un « artiste » de l'expertise comptable. Son cheminement discret a fait grandir ce milieu. Il en a été le témoin et aussi un peu l'accompagnateur. Au service de l'éthique en affaires, de l'expertise comptable à visage humain, son apport mérite la reconnaissance publique. Il est de ces professionnels sans qui Baie-Saint-Paul ne serait pas ce qu'il est devenu aujourd'hui. Et rien n'est terminé, Jean-Pierre Anctil saura bien encore, à sa façon toute personnelle, marquer à nouveau de son empreinte cette ville qu'il aime sincèrement et dont il est devenu un remarquable bâtisseur au cours des 35 dernières années.

1. Andrew E. Collard. 1880-1980, *Histoire de l'ordre des comptables agréés du Québec*. Montréal, Ordre des comptables agréés, 1980. p. 19.
2. Idem, p. 46.
3. Idem.

# Regard sur la pratique comptable au Québec

Aujourd'hui, la pratique comptable jouit d'une reconnaissance largement établie au Québec. Des entreprises, des coopératives, des municipalités, des organismes sans but lucratif et, même, un grand nombre de particuliers font affaire avec un comptable pour les accompagner dans la gestion de leurs finances. Il n'en fut pas toujours ainsi. La profession a dû progressivement, depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, démontrer son utilité propre et établir un organisme de supervision pour encadrer la pratique afin d'assurer la protection du public et une formation adéquate de ses membres.

La pratique comptable remonte loin dans l'histoire. Son origine remonterait à plus de 2000 ans avant Jésus-Christ en Mésopotamie. Or, c'est en Italie qu'en 1494 sont établies les premières règles avec la publication du traité de comptabilité à partie double de Luca Pacioli. Il faut attendre quelques siècles avant de voir naître un regroupement de ces praticiens.

En Amérique du Nord, le Québec apparaît comme un pionnier. En effet, le 24 juillet 1880, naît la première association du genre nommée l'Association des comptables de Montréal. Elle est l'ancêtre direct de l'actuel Ordre des comptables du Québec. Pourtant, l'organisme regroupe des membres avec des expériences diverses : « Ni l'un ni l'autre n'avaient reçu de formation spécifique les préparant à la profession de comptable. C'étaient des hommes d'affaires qui avaient acquis des connaissances sur la tenue de livres en cours de route<sup>1</sup>. »

De fil en aiguille, des comptables apparaissent dans les entreprises et dans la pratique privée, notamment avec le premier rapport d'impôt qui apparaît en 1917 au fédéral. La profession acquiert une certaine reconnaissance sociale. Pour sa part, l'association des comptables tente ensuite, à l'instar des autres ordres professionnels comme les médecins ou les avocats, d'encadrer la pratique. L'exercice prendra plusieurs années avant de porter des fruits.

L'année 1946 voit l'adoption de la Loi réglementant la pratique de la comptabilité et de la vérification. Elle affirme qu'« à partir du premier jour de janvier 1947, personne autre qu'un membre de l'Institut n'aura le droit de pratiquer comme comptable public, ou en usurper les fonctions<sup>2</sup> (...) ». L'organisme pouvait enfin, à la manière du droit et de la médecine, « superviser la pratique comptable dans toute la province<sup>3</sup> ». La discipline obtient un vrai statut professionnel.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1970, il devint obligatoire pour accéder à la profession de comptable agréé d'obtenir un diplôme universitaire. Trois ans plus tard, en 1973, une nouvelle législation nommée le Code des professions et des lois relatives aux ordres professionnels remplace l'acte de 1946. Finalement, le 1<sup>er</sup> février 1974, l'association prend officiellement l'appellation d'Ordre des comptables agréés du Québec.

Depuis, la profession de comptable a connu une progression importante au Québec et un peu partout dans le monde. On observe une spécialisation de plus en plus poussée de la pratique. Un moyen sans doute d'y voir plus clair dans un univers de plus en plus complexe à déchiffrer, notamment sur le plan des diverses législations et règles en vigueur. ▀

1. Andrew E. Collard. 1880-1980, *Histoire de l'ordre des comptables agréés du Québec*. Montréal, Ordre des comptables agréés, 1980. p. 19.  
2. Idem, p. 46.  
3. Idem.

## Centre Santé-Beauté Francine Thibeault



*Cher Jean-Pierre, l'équipe du Centre de santé  
et ta famille te félicitent pour l'ensemble de ta carrière.  
Tes qualités professionnelles méritent d'être soulignées.*

*De plus, reçois toute l'affection de tes enfants,  
Marie-Hélène et Jean-Philippe, et de Myriam ta belle-fille.  
Avec tout notre amour, de Francine ton épouse  
et Elliott ton petit-fils.*

*C'est un grand bonheur de te savoir à la retraite...*

Plus de 20 ans d'expérience! Situé au centre-ville,  
à 15 minutes à pied du fleuve Saint-Laurent

de l'auberge La Maison Otis (Pavillon Danais) 19, rue Saint-Jean-Baptiste  
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1M2 Tél.: 418-435-6028 et 1-888-523-3403  
[www.charlevoix.qc.ca/francinethibeault](http://www.charlevoix.qc.ca/francinethibeault)



« Jean-Pierre Anctil, un homme de chiffres doublé  
d'un homme de lettres.

Jean-Pierre Anctil c'est le comptable poète.  
En Charlevoix, il fut de toutes les causes  
et de tous les projets, comptant toujours sans compter.

Jean-Pierre, maintenant que tu comptes moins les chiffres,  
fait le compte de tes amitiés.

Tu n'es pas dans le rouge mon vieux,  
parce que tu compteras toujours pour nous. »

Jean-Baptiste Bouchard

GALERIE D'ART IRIS  
30, rue Saint-Jean-Baptiste,  
Baie-Saint-Paul, G3Z 1L9  
418 435-5768 • 1-866-galerie

GALERIE D'ART IRIS  
FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU,  
181 rue Richelieu La Malbaie, G5A 1X7  
418 665-8247

L'AUTRE GALERIE D'ART IRIS  
53, rue Saint-Jean-Baptiste,  
Baie-Saint-Paul, G3Z 1M9  
418 435-0236

[www.galerieiris.com](http://www.galerieiris.com)

**HALLÉ**  **COUTURE**  
ASSURANCES

**BCG**  
& ASSOCIÉS

Mon cher Jean-Pierre ,  
c'est à ton tour de te laisser parler d'amour.  
En collaboration avec l'entreprise Hallé Couture  
nous nous joignons à tous ceux qui désirent  
te partager cette reconnaissance.  
Alain Tremblay , Yoland Audet et Jean-Marc Chouinard  
veulent te remercier et te féliciter pour tout ce que  
tu as fait pour nous et pour tout ce que nous avons vécu ensemble  
tant sur le plan professionnel que personnel.

Bravo à l'homme exceptionnel que tu es, encore une  
fois toutes nos félicitations.

Tes amis

Jean-Marc Chouinard Courtier en assurance de dommages Hallé Couture & Associés Ltée  
975, Mgr de Laval Baie-Saint-Paul suite 202 G3Z-2W3  
| Tél. 418-435-3411 poste 401 | Sans frais 1-800-782-3121 | Téléc. 418-435-3494

**MERCI À NOS PARTENAIRES**



**MICROBRASSERIE  
CHARLEVOIX**

**IGA**

*Le* **CULINARIUM** *du* **51**

**LICOIMPRIMEUR**

Nairne et Fraser font preuve d'un prosélytisme tout aussi ardent en matière politique. Franchement hostiles à l'Acte de Québec (1774) et aux républicains américains (1775-1783), ils sont cependant favorables à l'implantation du parlementarisme britannique au Canada<sup>47</sup>. Dès 1773, Fraser est parmi les plus acharnés revendicateurs d'une Assemblée canadienne. Nairne se fait un devoir d'expliquer à son entourage les bontés de la nouvelle Constitution de 1791 :

« Ainsi c'est une reconnaissance que nous devons (à la Grande-Bretagne) et de penser que c'est nous même qui établissons une part de notre gouvernement par nos représentants que nous avons le droit de les choisir tous les quatre ans et si quelque chose nous nous trouvons opprimé c'est par nos représentants que nous pouvons le faire redresser »<sup>48</sup>.

Les Malbaisiens ont donc droit à bien des « prêches » politiques ou religieux de la part de notables cherchant à se gagner ou se garantir leur clientèle politique ou spirituelle. Normes anciennes et nouvelles circulent et s'opposent en pays de Charlevoix même en temps de paix sociale ou politique. Leur confrontation peut devenir particulièrement féconde lorsque l'ordre établi est menacé de l'extérieur.

En 1794, Alexandre Fraser, seigneur de la Martinière, décrit à son ami Malcolm Fraser l'état d'esprit des censitaires de son fief : « *They have got into their heads, that their friends, the new Englanders, has join'd the French and they are to be a free people, and have no rent, nor nothing to pay such was the opinion of the greatest part of inhabitants when I arrived here.* »<sup>49</sup> De la même façon, qu'ils ont appris les propositions des « Bostonnais », les Malbaisiens vont prendre connaissance des faits et gestes et des motivations des révolutionnaires français. En 1793, lorsque la guerre éclate entre la France et la Grande-Bretagne, la peur d'une invasion française pousse à nouveau les autorités de la colonie à multiplier leurs interventions auprès de la population. On réagit d'autant plus que les propositions de changement, hier avancées par les Américains, le sont maintenant par la France. L'ancienne mère patrie des Canadiens les invite non seulement à redéfinir certaines règles sociales, mais aussi à renverser une autorité toujours perçue par plusieurs comme étrangère. L'état d'esprit de Joseph Villeneuve à l'égard de Nairne en témoigne bien comme nous l'avons déjà dit : « *Va t'en dans ton pays de Londres* »!

L'élite canadienne connaît sûrement mieux que nous les sentiments de la paysannerie canadienne envers l'ordre établi. Après s'être publiquement félicités, à l'exception du clergé, des bouleversements sociopolitiques qui secouaient la France depuis 1789, les notables réagissent très mal devant la menace d'invasion française<sup>50</sup>. Ils savent que l'univers mental des Canadiens s'est enrichi depuis trente ans d'éléments dangereux pour l'ordre établi. Cette inquiétude est clairement démontrée par le contenu du discours des autorités. Ainsi, parce qu'il est à craindre que les habitants de ce pays, surtout ceux des campagnes, frappés du nom de Français, ne sachent discerner la conduite qu'ils auraient à tenir dans pareilles circonstances, en novembre 1793, l'évêché recommande aux curés de rappeler à leurs ouailles les clauses du Traité de 1763, leur serment d'allégeance ou celui de leur père à la Couronne, la politique positive de la Grande-Bretagne face à l'Église et :

« *Que l'esprit de religion, de subordination et d'attachement à son Roi, qui faisait autrefois la Gloire du Royaume de France, a fait place à un esprit d'irreligion, d'indépendance, d'anarchie, de parricide, qui, non content de la mort ou de l'exil de la saine partie des Français, a conduit à l'échafaud leur vertueux Souverain et que le plus grand malheur qui put arriver au Canada serait de tomber en la possession de ces révolutionnaires(...)* »<sup>51</sup>

Mgr Hubert termine en précisant qu'il faut publier son mandement ou le lire à l'occasion des prêches aussi souvent que cela paraîtra nécessaire.

Pour leur part, les seigneurs Nairne et Fraser n'applaudissent sûrement pas lorsque la « *French liberty* » fait table rase des droits seigneuriaux, critique la liberté anglaise et attaque la constitution britannique. En tant que seigneurs, ils ne sont certainement pas indifférents devant la possible disparition d'un régime de propriété foncière dans lequel ils investissent temps et argent depuis plus de trente ans<sup>52</sup>. L'éclatement de la guerre avec l'Angleterre en 1793 scelle leur opposition publique à la Révolution française à l'instar de la plupart des

élites de la colonie. Les harangues et la correspondance de John Nairne avec ses miliciens et ses collaborateurs locaux ne cessent désormais de vanter les bontés du régime britannique pour les Canadiens. Elles sont rédigées dans un langage simple, voire bon enfant, et traitent de la conjoncture économique et politique, nationale ou internationale, tout en discourant sur la perfection de la constitution et du gouvernement britannique<sup>53</sup>. Une part de ces propos est dictée par les autorités supérieures, l'autre issue des convictions personnelles de l'officier<sup>54</sup>. Malgré tout, en 1798, même s'il reconnaît que l'esprit des Canadiens a été empoisonné par des émissaires français, Nairne demeure confiant car, selon lui, l'ordre est sauvegardé du simple fait que :

« *The Canadians too ignorant being impossible to form corresponding societies where nobody can read nor write (which may be said of the Canadiens, except a few in towns) and by vigilance of our governor (Prescott) all disturbance were effectually prevented.* »<sup>55</sup>

Tout compte fait, La Malbaie, comme toute autre collectivité rurale canadienne de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a pu demeurer totalement ignorante des « maximes dangereuses » ou des « horreurs » de la Révolution française. Les Malbaisiens reçoivent suffisamment d'informations sur la situation en France pour être au fait des principaux enjeux. La Déclaration des droits de l'homme et le vocabulaire révolutionnaire leur sont peut-être demeurés étrangers, mais ils savent que la France propose des mesures décisives susceptibles d'améliorer leur sort, telle l'abolition du régime seigneurial, des corvées royales et des dîmes.

Les Malbaisiens sont-ils demeurés indifférents à ces promesses? La circulation directe ou voilée des propositions « révolutionnaires », américaines ou françaises, peut-elle à elle seule avoir provoqué le climat social trouble qui règne à La Malbaie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle? Pourquoi les autorités redoutent-elles tant l'action des émissaires de la Révolution? L'insécurité manifestée par les responsables et les principaux bénéficiaires de l'ordre établi dans la colonie canadienne s'explique-t-elle par la simple peur d'une invasion française ou la crainte des effets pernicieux du discours révolutionnaire sur la mentalité du paysan canadien? Pour nous prononcer sur ces questions, il nous faut d'abord observer l'évolution des structures économiques et sociales de notre collectivité rurale témoin au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous serons ainsi plus aptes à définir l'intérêt des propositions révolutionnaires pour la paysannerie malbaisienne et les raisons de l'insécurité des notables locaux.

## ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ MALBAISIENNE AU COURS DE LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Peu après leur arrivée au Canada, John Nairne et Malcolm Fraser choisissent d'investir dans la propriété seigneuriale qui leur apparaît à juste titre comme un des fondements du pouvoir social de cette colonie. Ils souhaitent bien sûr rentabiliser au plus tôt leurs mises de fonds dans l'aménagement de leur domaine respectif et profiter de leurs privilèges sur l'exploitation des ressources naturelles locales. Pour satisfaire leurs ambitions, ils ont besoin d'une main-d'œuvre expérimentée pour exploiter domaines, moulins et pêcheries, mais ils peuvent aussi augmenter leurs gains en accélérant le développement de la mouvance seigneuriale dont les revenus sont proportionnels au nombre et à la valeur des exploitations agricoles qui la composent. Nairne, qui réside sur place dès 1761, a tout spécialement intérêt à encourager l'immigration, d'autant plus qu'à l'époque de l'invasion américaine, il est à toutes fins pratiques le maître absolu de la mise en exploitation et de la commercialisation des diverses ressources locales en plus d'être le fournisseur et le créancier de la plupart des habitants.

De leur côté, les paysans des vieilles paroisses charlevoisiennes ont besoin de terres, de conditions favorables au défrichement, de revenus d'appoint pour survivre sur leurs exploitations agricoles en développement. Forêts, pêcheries, travaux journaliers sur les domaines seigneuriaux, toutes ces sources de revenus complémentaires se trouvent à La Malbaie, mais relèvent inmanquablement de la volonté des seigneurs.

Nulle trace à cette époque de conflits comparables à ceux de la dernière décennie du siècle. Les promesses des « Bostonnais » ne semblent pas avoir ému outre mesure les membres de cette société en formation<sup>56</sup>. En 1775, lorsque Nairne tente d'excuser la mauvaise volonté de ses censitaires envers la conscription, il ne trouve d'autre raison que de souligner la pauvreté d'une paroisse de colonisation qui a besoin de toutes ses énergies pour survivre. Rappelons cependant que plus de la moitié de la centaine d'individus établis autour du domaine de Nairne est directement au service des seigneurs à titre de fermier. Les autres sont de récents immigrants qui ont obtenu des censives sur la rive sud-ouest de la rivière Malbaie entre 1773 et 1775. Ces nouveaux censitaires profitent alors d'une politique administrative souple appliquée par Nairne pour accélérer le développement de son fief<sup>57</sup>. La levée de la milice est donc ici une contrainte néfaste tant aux intérêts paysans qu'à ceux des seigneurs. Pour Nairne comme pour les censitaires, il n'y a rien d'agréable à perdre, même momentanément, la main-d'œuvre locale<sup>58</sup>. C'est sans doute pourquoi l'harmonie sociale semble recherchée et entretenue tant par les « gentlemen » que par les paysans à leur service.

Cette absence de confrontations ouvertes entre seigneurs et censitaires à La Malbaie avant 1790 n'exclut ni l'existence de frictions, ni, chez les uns comme chez les autres, la conscience des différences existant entre leurs intérêts respectifs. Les rapports sociaux évoluent toujours rapidement dans une société en formation et les heurts se multiplient et se radicalisent au fur et à mesure que la collectivité se développe et que ses divers membres ressentent plus durement les contradictions entre leurs intérêts particuliers. À La Malbaie, ce clivage se précise et s'étale sous nos yeux au cours de la décennie 1790. L'apparente fraternité des temps pionniers s'effrite pour laisser paraître les premières graves manifestations de mécontentement.

Du côté seigneurial, des intérêts économiques se confirment et se diversifient sous l'effet de la croissance de la population et de l'évolution du commerce colonial. Les fermes domaniales s'organisent et prennent de l'expansion. Les pêcheries et l'exploitation forestière retiennent davantage l'attention, vu la croissance de la demande pour le bois et le saumon. Pour un seigneur, ces activités économiques sont susceptibles de rapporter gros sans investissements importants<sup>59</sup>. Pour minimiser leurs investissements et maximiser leurs revenus seigneuriaux, Nairne et Fraser doivent cependant réaménager leur politique administrative. Ces changements sont généralement contraires aux intérêts des paysans malbaisiens : interdiction de couper du bois, de pêcher et de faire du sucre d'érable, contrôle plus strict du commerce avec les Amérindiens, impositions de corvées, de réserves de bois de sciage et d'emplacements pour les moulins à scie dans les titres de concession, respect de l'obligation pour les concessionnaires de tenir feu et lieu, pour ne citer que les plus importantes mesures<sup>60</sup>.

Par contre, les nouveaux défis économiques relevés par les seigneurs nécessitent la présence d'une main-d'œuvre saisonnière fixée sur place. D'où le maintien d'un rythme de concession du sol assez régulier et favorable aux paysans. Cependant, Fraser, qui concède depuis 1784 seulement, révisé ses exigences dès 1790; il réduit du quart la profondeur des concessions (de quarante à trente arpents), sans modifier le taux de cens et rente stipulé par arpent de front (41 sols), et ajoute diverses réserves ou servitudes concernant le bois et les corvées. Au même moment, on observe chez Nairne un durcissement de sa politique à l'égard de l'occupation des terres concédées et à la collecte des rentes et des lods et ventes<sup>61</sup>. Il fait aussi venir deux fermiers écossais pour exploiter son domaine au début de la décennie; autant de bonnes occasions d'enrichissement qui échappent aux anciens Malbaisiens<sup>62</sup>.

Parfait exemple du gentleman-farmer, Nairne s'est toujours montré sensible aux conditions de vie difficiles de la paysannerie malbaisienne et semble avoir joui d'un ascendant naturel sur « ses gens ». Cette influence s'effrite cependant au fur et à mesure qu'il doit renoncer aux rapports personnalisés et « bonifiant » qu'il entretenait avec ses premiers censitaires. Fraser, préférant l'armée et la ville, semble avoir mieux gardé ses distances et du même coup n'avoir guère suscité de respect sincère<sup>63</sup>.

Du côté des paysans, les intérêts se précisent et se diversifient tout comme ceux des seigneurs. Murray Bay comprend maintenant des exploitations agricoles bien développées. Une nouvelle génération de Malbaisiens lorgne les rares bonnes terres non concédées. Les nouvelles concessions accueillent les enfants de la paroisse ou des immigrants de Charlevoix et du Bas-du-Fleuve; chez les uns comme chez les autres, on rencontre des colons bien pourvus par leur famille et d'autres extrêmement démunis.

Les paysans malbaisiens jouissent de divers états de fortune révélant la hiérarchie de cette paysannerie. Ici, la prospérité d'un agriculteur relève de sa capacité d'accéder aux moyens de production correspondant le mieux aux exigences des conditions locales de production agricole. Un paysan peut aussi ajouter à son revenu agricole, celui d'une ou de plusieurs activités complémentaires. Il peut, par exemple, faire valoir une compétence particulière ou exploiter une des ressources naturelles commercialisables de la région.

Le paysan souhaite en tout temps profiter des diverses activités économiques susceptibles d'améliorer son ordinaire sans nuire à son activité principale, l'agriculture. Une mauvaise conjoncture agricole ne vient que renforcer cette volonté. Colons et propriétaires des terres les plus ingrates ont peu ou pas de surplus agricoles, voire même parfois de quoi subvenir à leur pain quotidien. Ils ont donc grand besoin de revenus d'appoint pour survivre. Les autres, une fois le vivre assuré, ne se satisfont pas de manger pour vivre et de vivre pour manger. Améliorer leur sort et celui des générations futures est un puissant leitmotiv qui génère ces dynasties terriennes malbaisiennes dont sortira une bourgeoisie marchande ou professionnelle dès le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle (les familles Riverin, Guay, Harvey, Simard et Tremblay). Corvées, levées de milice, contrôle de la chasse et de la pêche, des forêts et des rivières, sont autant de mesures contraires à leurs intérêts et à leurs ambitions. Pour Nairne, ce sont d'ailleurs ces intérêts et ces ambitions qui sont largement responsables du climat social troublé qui règne autour de lui<sup>64</sup>. En fait, la majeure partie de la population subit désormais le pouvoir socio-économique des seigneurs sans en retirer aucun avantage et supporte de plus en plus difficilement les diverses entraves que le cadre seigneurial leur impose.

Il y a cependant division des paysans dans leur opposition au pouvoir seigneurial. Parmi les ressorts du succès d'un paysan, il faut rappeler ici la qualité de ses relations avec les mieux nantis de sa collectivité. Dans la couche supérieure de la paysannerie malbaisienne, on retrouve des agriculteurs étroitement liés aux seigneurs à titre de fermiers domaniaux (domaine comprenant ici les exploitations agricoles, des pêches, des moulins à scie), de meuniers ou de simples domestiques. Ces « favorisés seigneuriaux » entretiennent des rapports harmonieux avec les « personnes de pouvoir » et obtiennent ainsi facilement des charges dans les diverses institutions locales (milice, voirie, fabrique paroissiale) et surtout un accès privilégié à des conditions idéales de production. Ils sont en effet récompensés de leur collaboration soit par des concessions de terre de meilleure qualité ou avantageusement localisées, soit en devenant des intermédiaires dans l'exploitation de ressources ou de moyens de production dont les seigneurs se réservent le contrôle. Certes, la clientèle seigneuriale jouit d'avantages précaires, vu qu'ils reposent sur le bon vouloir des seigneurs, mais ces avantages sont tout de même générateurs de solidarité ou de soumission aux volontés de Nairne et Fraser lorsqu'il y a contestation de leur domination économique et sociale. La disparition du contrôle seigneurial entraînerait en effet la présence de compétiteurs (entrepreneur forestier, pêcheur de saumon ou de marsouin) ou la perte d'un marché captif (meunier, maître-scieur).

De plus, il faut noter le silence ou la discrétion des nouveaux colons. Leur attitude peut s'expliquer du fait qu'ils profitent de conditions favorables pour s'établir. Rien n'empêche tous ces individus, du riche fermier au plus pauvre colon, de saisir et ressentir l'iniquité du pouvoir seigneurial, mais pour le moment, leur intérêt est contraire à ceux de la majorité des paysans. S'ils se plaignaient, les seigneurs refuseraient sans doute de renouveler leur bail à ferme ou pourraient exiger ses rentes et de tenir feu et lieu sur deux arpents de terre garnis de souches et perdus en plein bois.

De fait, les protestations les plus virulentes proviennent d'individus qui, pour diverses raisons, ont été expulsés de la clientèle seigneuriale ou n'y ont jamais appartenu. L'identification des paysans mêlés de près ou de loin aux résistances à la milice, aux corvées ou au contrôle des pêches, permet en effet de constater qu'il s'agit toujours d'individus totalement étrangers au « club » seigneurial ou qui en ont été exclus plus ou moins récemment.

Il est donc impossible de concevoir les conflits sociaux à La Malbaie comme un affrontement manichéen entre, d'une part, de « méchants seigneurs » et, d'autre part, « leurs pauvres censitaires ». D'autant plus qu'à cette opposition inévitable entre seigneurs et censitaires, s'ajoutent celle entre les paysans eux-mêmes ou entre ces derniers et d'autres éléments inscrits dans la dynamique sociale locale : curés, professionnels, marchands. L'évolution des rapports économiques et sociaux qui y surviennent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont pas déterminés par l'efficacité de la propagande révolutionnaire qui circule alors au Canada, mais d'abord et avant tout par la confrontation des intérêts des classes sociales qui composent cette collectivité rurale.

## CONCLUSION

Il est toujours risqué de tirer des conclusions de portée générale à partir d'une simple monographie historique. Toutefois, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, La Malbaie constitue sous plusieurs aspects une réplique miniature de la société canadienne. L'autorité publique et le commerce extérieur y sont largement contrôlés par des individus d'origine britannique qui dominent la hiérarchie socio-économique. L'Église est dans une situation précaire. Pour l'essentiel, la population est d'origine canadienne et tire sa subsistance d'un sol dont elle est propriétaire dans le cadre du régime seigneurial. À partir d'un tel microcosme, on peut pour le moins percevoir des avenues de recherche susceptibles d'éclairer les mécanismes d'acheminement et la portée d'idées nouvelles dans le monde rural canadien.

Au Canada, après la Conquête anglaise de 1760, les élites au pouvoir promettent puis célèbrent l'implantation de nouvelles institutions (tel le parlementarisme) ou le maintien des anciennes (telles l'Église catholique et les lois françaises), mais pour l'essentiel les cadres du monde rural canadien demeurent inchangés : seigneurie, paroisse, milice et justice conservent sensiblement le même visage. Ces institutions demeurent aussi les principales sources de récriminations de la paysannerie : issues du Régime français, elles ont été remises en cause par les nouveaux maîtres britanniques à compter de 1760, mais des offres de changement encore plus radicales circulent bientôt avec le nouvel envahisseur qui occupe une majeure partie du pays en 1775. Pour s'assurer la complicité des paysans canadiens, les républicains américains proposent, entre autres, l'abolition du régime seigneurial, des corvées royales, des dîmes et de la milice, chacune de ces réalités ayant été récemment consolidée ou rétablie par les autorités britanniques. Bref, ils ciblent les principales institutions qui suscitent le plus de mécontentement chez le paysan canadien.

Une fois le calme revenu, certaines élites insistent toujours sur l'établissement de nouvelles institutions ou la disparition des anciennes pour assurer l'implantation d'un ordre social plus conforme à leur conception de l'avenir de la société canadienne. De nouvelles idées, parfois singulièrement comparables à celles des révolutionnaires américains ou français, circulent donc à travers les débats portant sur la création d'une Chambre d'assemblée, l'implantation de nouveaux modes de propriété foncière, de nouvelles lois civiles ou de nouvelles religions chrétiennes. À compter de 1793, la France républicaine invite les Canadiens à participer à son aventure révolutionnaire en leur promettant sensiblement les mêmes réformes que celles proposées par les Américains. Les élites coloniales, comme en 1775, constatent que le discours révolutionnaire s'attaque directement aux fondements socio-économiques de l'ordre établi, un ordre que les uns souhaitent sauvegarder intégralement et que d'autres ne veulent transformer que progressivement. Mais cette fois, ces propositions révolutionnaires proviennent d'une ancienne mère-patrie pour qui la majorité des Canadiens éprouvent encore de l'attachement ou, du moins, de

l'attrance. Cette propagande ne risque-t-elle pas d'être plus dévastatrice que celle des « Bostonnais »? Les rumeurs concernant la menace d'invasion française ou la circulation d'émissaires de la Révolution ont donc pour effet de créer l'insécurité parmi les gardiens et principaux émissaires de l'ordre établi et de les engager, comme en 1775, dans un resserrement du contrôle social et une propagande anti-républicaine. Paradoxalement, le tout a pour principal résultat de mieux diffuser parmi les paysans des informations relatives aux idées et aux bouleversements socio-politiques qui secouent la France révolutionnaire depuis 1789.

Des idées « révolutionnaires », contrairement à l'idéologie dominante et menaçantes pour l'ordre établi, ont donc certainement rejoint les paysans malbais, tout comme les représentants des autres groupes sociaux que l'on y rencontre. Elles ont pu nourrir, quoique de façon différente, l'univers mental de chacune des composantes de la société malbaise, univers qui toutefois demeure avant tout le produit des intérêts et du vécu socio-économique de chacune des parties en cause. Ainsi, les résistances ouvertes des paysans de La Malbaie, face aux volontés des notables locaux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne sont pas le simple résultat des diverses propagandes, révolutionnaires ou conservatrices, auxquelles ces ruraux ont pu être exposés. Elles sont d'abord et avant tout le fruit de rapports socio-économiques propres au milieu au sein duquel elles se produisent.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la collectivité malbaise s'inscrit dans des cadres institutionnels largement inspirés de ceux qui caractérisent l'Ancien Régime français. Elle fait aussi face à des difficultés propres à toute société en formation et en pleine expansion démographique dans ce coin du continent nord-américain. Elle doit de plus s'ajuster à l'évolution de la société globale qui l'entoure. Le tout suscite diverses confrontations sociales qui, sans porter les paysans à des révoltes ouvertes, les incitent du moins à résister avec une certaine opiniâtreté à des changements qui leur semblent contraires à leurs intérêts. Ces résistances conduisent les autorités locales vers un premier resserrement du contrôle social, ce qui avive les maux ressentis par les parties en cause et les sensibilise aux idées dites « révolutionnaires » qui circulent autour d'elles. Pour les uns, il s'agira de contrer ces idées qui sont une menace pour un ordre établi au sein duquel il occupe une position dominante ou favorisée; chez les autres, ces mêmes idées constituent des solutions possibles aux injustices dont ils se considèrent être les victimes et peuvent sans doute les encourager à persister dans leur opposition face à certaines sources de contrariété, sans pour autant les porter à vouloir renverser totalement l'ordre établi. D'autant plus que, vu la variabilité de la qualité des rapports sociaux à la fois entre les diverses classes sociales en présence et à l'intérieur de chacune d'elles, il faut à coup sûr rechercher au sein de la collectivité malbaise différentes réactions tant face aux « maximes dangereuses » de la France révolutionnaire que face à tout autre élément structurant son univers réel ou imaginaire, passé, présent ou à venir.

En fait, les frictions sociales qui animent la société malbaise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont pas des effets directs, ni même des preuves irréfutables de la pénétration des idées-forces des Lumières et de la Révolution française dans cette collectivité rurale, même s'il est évident que certaines d'entre elles y ont circulé. Les résistances paysannes malbaises sont avant tout le résultat de la confrontation des intérêts de chacune des classes sociales composant ce microcosme du monde rural canadien. On peut certes soupçonner une quelconque stimulation des conflits sociaux au Canada suite à la diffusion de certains idéaux des Lumières et de la Révolution française, mais pareil effet n'a pu être obtenu que dans la mesure où des structures et rapports socio-économiques canadiens sont singulièrement comparables à ceux remis en cause par la Révolution française.

NOTES

1. Par exemple, chez François-Xavier Garneau ou Lionel Groulx. Le présent texte a été rédigé en 1988 et publié originalement en 1989 et n'a fait l'objet que de quelques retouches mineures. Depuis, d'autres historiens ont écrit sur le sujet, mais leurs ouvrages ne sont donc pas mentionnés ici : rappelons, entre autres, Michel Grenon (dir.), *L'Image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*, (LaSalle, Québec, Hurtubise HMH, 1989); Sylvain Simard, (dir.), *La Révolution française au Canada français*, (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991); Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, (Montréal, Fides, 2000); Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des Révolutions atlantiques (1776-1838)*, Étude sur le développement de l'État canadien entre la Révolution américaine et les rébellions haut et bas-canadiennes. (Montréal, Studies on the History of Quebec/Études d'histoire du Québec #22, McGill-Queen University Press, 2010).
2. Marcel Trudel, *L'influence de Voltaire au Canada*, 2 volumes. (Montréal, Fides 1945), première étude spécialisée sur l'impact des Lumières au Canada; Mason Wade, « Quebec and the French Revolution of 1789; the mission of Henri de Mézières », *Canadian Historical Review*, 31 (1950) : 345-68; Gustave Lanctôt, « Les relations franco-canadiennes après la Conquête et avant la Capricieuse », *Revue de l'Université Laval*, 10 (1956). En 1969, le thème du premier colloque du GRISCAF (Groupe de recherche sur les idéologies dans la société canadienne-française), « Le Canada et la Révolution atlantique », témoigne d'un renouvellement d'intérêt pour ces problématiques. Voir aussi Jean-Pierre Wallot, « Le Canada et la Révolution atlantique : une problématique » dans : *Un Québec qui bougeait : trame socio-politique du Québec au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle* (Montréal : Boréal Express 1973) : 319-325.
3. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850* (Montréal : Fides 1966; 2e éd. 1971), 165-167; idem, *Le Bas-Canada 1791-1840* : changements structurels et crise (Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1976), 67-73. Même interprétation chez Claude Galarnreau, *La France devant l'opinion publique canadienne 1760-1815* (Québec : Presses de l'Université Laval 1970); idem, « La légende napoléonienne », *Recherches sociographiques*, 23 : 1-2 (janv.-juin 1982) : 163-74. Les historiens anglophones qui se sont intéressés à ces questions, tels Creighton, Crowley, Lower, Neatby, Taft-Manning et Vernon, suivent à peu près le même raisonnement.
4. Les plus importants tenants de cette interprétation appartiennent à l'école néo-nationaliste : Michel Brunet, « La Révolution française sur les rives du Saint-Laurent », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 11 (1957) : 155-62; idem, « Les Canadiens et la France révolutionnaire », loc. cit. 13 (1960) : 467-75. Suivront : Jean-Pierre Wallot, *Un Québec qui bougeait*, recueils de textes écrits entre 1957-1973; Pierre Touisngant, « La genèse et l'avènement de la Constitution de 1791 », Thèse manuscrite de Ph.D., Université de Montréal, 1971; Raoul Roy, *Résistance indépendantiste, 1793-1798* (Montréal : Éditions Québécoises, 1973). Les auteurs marxistes emprunteront sans hésitations cette interprétation : Gilles Bourque, *Classes sociales et questions nationales au Québec* (Montréal, Éditions Parti-pris, 1970); Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec* (Montréal : Québec-Amérique, 1977).
5. Jean-Pierre Wallot, « La pensée révolutionnaire et réformiste dans le Bas-Canada » (1969), dans : *Un Québec qui bougeait*, 296. Ces motivations et surtout l'interprétation des idées révolutionnaires par les paysans demeurent toutefois très vagues. À la suite de Jean-Paul Bernard, *Les idéologies québécoises au 19<sup>e</sup> siècle* (Montréal : Fides 1973, 22), nous constatons que « l'on a dans ces travaux l'affirmation explicite de la modernité des idées qui circulaient au Québec et d'une certaine façon la négation du « retard » d'un Canada français « traditionnel ». Mais on sait peu de choses sur l'origine sociale de ces « idées » et sur l'impact qu'elles ont pu avoir dans l'ensemble de la population. »
6. Roy, *Résistance indépendantiste*, fournit une description détaillée des principaux soulèvements, sans toutefois tenir compte de la spécificité des milieux en crise. Ouellet, *Le Bas-Canada*, 73, et Wallot, « Une émeute à Lachine », dans : *Un Québec qui bougeait*, 110, mentionnent le contexte local « particulier » comme facteur possible d'explication du comportement des paysans révoltés, sans plus.
7. Notons que malgré une apparente divergence d'interprétation des mouvements populaires au Canada à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les historiens canadiens s'inscrivent tous dans la foulée de l'interprétation fonctionnaliste des soulèvements populaires en France au XVII<sup>e</sup> siècle, dans le célèbre débat Mousnier-Porchnev.
8. Les informations historiques sur La Malbaie au XVIII<sup>e</sup> siècle sont tirées d'une thèse de doctorat entreprise à l'Université Mc-Gill en 1981, mais non complétée, qui devait retracer l'évolution de la structure socio-économique de La Malbaie de 1760 à 1831. Parmi les sources utilisées, notons particulièrement des fonds provenant des Archives nationales du Canada (ANC) : MG23 GIII, Fonds John et Thomas Nairne (FN), vol. 1 (Correspondance), Vol. 3 (Entry Book), vol. 5 (Papiers légaux et diverses pièces, dont deux cahiers sans titre que nous avons baptisés des noms de « Wolfe Book » (WB) et « Scot Book » (SB); MG23 K1, Fonds Fraser (FF). En outre, aux Archives nationales du Québec (ANQ) le Fonds Malcolm Fraser (FMF) P-0081, volumes 1-3 (Documents divers et correspondance) et au Musée régional Laure-Conan (aujourd'hui Musée de Charlevoix), le Fonds Mount Murray.
9. Mario Lalancette, « Essai sur la répartition de la propriété foncière à La Malbaie, au pays de Charlevoix », dans *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> Siècles*. Actes du Colloque franco-québécois d'histoire rurale comparée, Québec, 1985 (Rennes, Presses universitaires de Rennes 2 / Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, 1987), 63-77.
10. Henri Mendras, « Un schéma de la paysannerie française », dans : M. Jollivet et coll., *Sociétés paysannes ou lutte de classes au village* (Paris : A. Colin 1974), 32-7.
11. Le cas n'est pas unique. Pour d'autres exemples de la diversité et de l'adaptabilité du pouvoir seigneurial voir : J.C. Robert, « Un seigneur entrepreneur, Barthélémy Joliette et la fondation du village d'Industrie (Joliette), 1822-1850 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26 : 3 (1972) : 375-95; Françoise Noël, « Gabriel Christie's seigneuries : Settlement and Seigniorial Administration in the Upper Richelieu Valley, 1764-1854 », thèse manuscrite de Ph.D., Université McGill, 1985; Allan Greer, *Peasant, Lord and Merchant* (Toronto : University of Toronto Press 1985); Sylvie Dépatie, Mario Lalancette et Christian Dessureault, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien* (Montréal : HMH 1987).
12. ANC : FN : vol. 3, 477 (François Baby à Nairne, 20 mai 1802), 397-8 (Nairne au Lt-col. Joseph Dufour de l'I.C., 28 oct. 1800), 495 (Nairne au major J.B. Ménard de Baie-Saint-Paul) : ANC : RG9 1A2, vol. 2, 3 et 43 (Retour général de Divisions de la Milice du Bas-Canada, État-major de Baie-Saint-Paul, 1793, 1795-1804).
13. ANC : FN : vol. 5 (SB), 118-21 (divers documents datés du 27 et 30 juin et du 7 juillet 1794).
14. ANQ : Grand Voyer : La Malbaie, 983-5.
15. Roy, *Résistance indépendantiste*, 192-217.
16. ANC : FN : vol. 3, 43 (Nairne à Peter Stuart, 5 mai 1797). Stuart avait été fermier du domaine de Fraser à Mount Murray et impliqué dans la ferme des Postes du Roi.
17. ANC : FN : vol. 3, 43 (Nairne à Thomas Davidson (Écosse), 29 mai 1774). L'opinion de Nairne évolue peut-être sous l'influence de son ami Gilchrist qui lui écrit en janvier 1775 (ibid., 54) : « As to the fishing : prevent the Canadiens from shearing and fighting the salmon and you and Malcolm may certainly make something worth your trouble by fishing with the net at the mouth of the river ». Après avoir vécu plus de trente ans au Canada, Nairne connaît aussi beaucoup mieux les droits et pratiques des seigneurs canadiens.
18. La pêche au flambeau et au nigogue (harpon), en plus de prélever une part des poissons susceptibles d'être piégés dans les pêches fixes affermées par les seigneurs, aurait pour effet, selon Nairne, d'effrayer le saumon et de l'éloigner des rivages.
19. ANC : FN : vol. 5 (SB) (Défense de pêcher sans permission, 27 avr. 1793), SB 114 (Avis de site de pêche à louer et poursuite contre les contrevenants, 21 févr. 1794), SB 113 (Idem, 15 juin 1796), SB 108 (Idem 10 févr. 1797). Dans sa lettre, Nairne aborde la question immédiatement après avoir disserté sur les mouvements populaires qui secouent la colonie à l'hiver 1796-1797.
20. ANC : FN : vol. 3, 379 (Nairne à Fraser, 12 févr. 1797).
21. Ibid., vol. 3, 379 (Nairne à Fraser, 18 févr. 1797).
22. Les premiers mouvements populaires à survenir au Canada depuis l'invasion américaine ont lieu au printemps 1794, soit au lendemain de l'annonce de la levée de miliciens sur ordre du gouvernement et avant même l'adoption et la sanction de la nouvelle loi de la milice. Voir Roy, *Résistance indépendantiste*.
23. ANC : FN : vol. 3, 32-3 (Report on state of militia in the parishes along the north shore). Dans son esprit, « new settlement » signifie pauvreté et précarité de l'existence, comme le démontre sa correspondance. Nairne note le même sentiment dans les compagnies de milice de chacune des paroisses de Charlevoix.
24. ANC : RG4, B-29, vol. 1 (Rapport du colonel Dupré sur les différentes circonstances dans l'exécution de l'ordre du 5 mai 1794).
25. ANC : FN : vol. 3, 316 (Nairne à Peter Stuart, 31 mars 1797), 384 (Nairne à James Ker, Écosse, 15 juil. 1797), (voir Roy, *Résistance indépendantiste*, 229-247). Certains historiens nient la présence de ces émissaires français en sol canadien, faute d'en voir plusieurs menés au pilori ou de retrouver des pamphlets révolutionnaires dans leurs archives. Il s'agit là, selon nous, d'un faux problème. Ce qui compte surtout, c'est le fait que les autorités croient en l'existence de ces émissaires et prennent des mesures pour lutter contre ces fantomatiques ennemis. D'ailleurs, si des émissaires de la Révolution sont venus au Canada, ils ont sans doute compté davantage sur la bouche à oreille, plutôt que sur la distribution de pamphlets compromettants, encombrants ou incompréhensibles pour des paysans majoritairement illettrés.
26. ANC : FN : vol. 3, 376 (Nairne à Fraser, 12 févr. 1797).
27. Ibid., 418 (Frs Baby aux officiers de milice de l'État-major de la Baie-Saint-Paul, Québec, 10 mai 1798). Soulignons l'insistance avec laquelle les diverses autorités font valoir le risque pour les biens, argument efficace auprès d'une population paysanne majoritairement propriétaire du sol qu'elle cultive. Voir ci-après, notes 42 et 43, les propos de Mgr Briand lors de l'invasion américaine de 1775.
28. Ibid. 323-8 (Lettres à divers sous-officiers, 29 mai et 4 juin 1797) et 419 (Nairne aux officiers de milice de Baie-Saint-Paul, l'Île-aux-Coudres, les Éboulements et Petite-Rivière-Saint-François, 28 mai 1798).
29. Ibid., 366 (Notes de Nairne sur les ressemblances entre le rite anglican et le rite catholique), 310 (Nairne à Hamilton, 18 juil. 1785, où il confirme avoir censuré les propos de l'abbé Aubry, missionnaire à La Malbaie), 400-seq. (Correspondance de Nairne avec l'évêque de Québec au sujet des jours fériés, 1790). Nairne avoue cependant son admiration pour Mgr. Plessis, « learned and sensible priest attached to our government » (Ibid, 453-5). Plessis ne lui rend guère ses bons sentiments, car il a une très mauvaise opinion des seigneurs protestants. Voir Mgr H. Têtu et C.D. Gagnon (ed.), Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec (Québec : Côté 1888), Vol. 2, 1741-1806, « Mémoire sur le diocèse de Québec », 480.
30. ANC : FN : vol. 3, 453-5 (Nairne à Robert Hepburn (Écosse), 1800).

31. Voir les diverses études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle canadien de Brunet, Crowley, Frégault, Lanctôt, Raoul Roy et Trudel. Pour un exemple de résistance paysanne au contrôle de la pêche par des privilégiés, détenteurs de monopoles ou seigneurs, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Alain Laberge, « État, entrepreneurs, habitants et monopole : le « privilège » de la pêche au marsouin dans le Bas Saint-Laurent, 1700-1730 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37 : 4 (1984) : 543-56.
32. Pour la France, voir, entre autres, Georges Lefebvre, *Les paysans du Nord et la Révolution française* (Paris : A. Collin 1924, 1972), et Régine Robin, *La société française en 1789 : Semur-en-Auxois* (Paris : Plon 1970). Si en France les impôts sont la principale source de récriminations, au Canada, la simple idée qu'il pourrait y avoir des taxes provoque des inquiétudes. Nairne insiste, auprès de ses interlocuteurs et ses correspondants, sur le fait que le gouvernement ne demande rien aux Canadiens pour les faire profiter du parlementarisme. Plusieurs historiens classiques et la plupart des historiens modernes ont souligné l'appréhension des Canadiens à l'égard de l'introduction de l'impôt après la création de la Chambre d'assemblée en 1791.
33. La correspondance de Nairne regorge de propos sur l'ignorance et le manque d'éducation des paysans canadiens. Il ne faut pas perdre de vue que pour lui l'ignorance est démontrée par le simple irrespect de sa perception des choses, qui lui semble naturellement la seule acceptable. Ainsi, à ses yeux, Joseph Villeneuve est un ignorant de la dernière espèce, non pas seulement parce qu'il ne sait ni lire ni écrire, mais parce qu'il ne respecte pas l'ordre établi soutenu et défendu par Nairne.
34. Pierre Goubert, *L'Ancien Régime*, 2 volumes (Paris : A. Colin, 1969-1973), 1 : 245.
35. Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec*.
36. Collection Baby, Université de Montréal, « Lettre de P.J. Compain à François Baby », 20 sept. 1787.
37. Georges Lefebvre, *La Grande Peur* (Paris : A. Colin 1932), 79-88, décrit bien comment les nouvelles circulent en France et le temps qu'il faut pour qu'elles parviennent au fond des campagnes. Si les nouvelles parisiennes arrivent à Québec plus tard que dans les campagnes françaises, celles relatives au milieu colonial circulent sans doute plus rapidement qu'elles ne le feraient en métropole, étant donné la voie de communication exceptionnelle que constitue le fleuve Saint-Laurent.
38. Nairne signale dans son rapport sur les miliciens de l'Île-aux-Coudres: « a great deal of nonsensical news which a pilot had spread, had frightened them exceedingly and which I endeavoured to remove. N.B. there are fifteen men of the parish employed in the pilotage ». ANC : FN : vol. 3, 32-3 (Report of state of militia in the parishes along the North Shore between Murray Bay and Quebec, 1775).
39. Henri Mendras, « Un schéma de la paysannerie française », 32-7. D'ailleurs, c'est des notables, la plupart du temps, que nous tenons les témoignages sur les « dires et médires » des plus humbles, avec tous les inconvénients que cela suppose.
40. Nairne, dans ses explications des causes des mouvements populaires coloniaux, donne un parfait exemple de ce type de distorsion. Par contre, il reconnaît que les résistances paysannes à sa politique sur les pêcheries sont le produit des divergences qui existent entre ses intérêts et ceux de ses censitaires. Voir aussi les propos de Claude Galarnau sur la réaction des Britanniques face à « l'hydre napoléonienne » et le commentaire savoureux de De Gaspé pour dénoncer l'irrationalité de leurs propos. « La légende napoléonienne », 309-29.
41. Michel Vovelle, *La chute de la monarchie, 1787-1792* (Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 1), Coll. « Points » (Paris : Seuil 1972), 74-89.
42. « Mandements aux sujets rebelles durant la guerre américaine », 31 décembre 1775 : Tétu, Mandements, 2 : 273.
43. Ibid., 274.
44. Trudel, *L'influence de Voltaire au Canada*, 43-44. Depuis 1988, deux ouvrages majeurs ont été consacrés à Malcolm Fraser et traitent de John Nairne : Jean-Claude Massé, *Malcolm Fraser : de soldat écossais à seigneur canadien, 1733-1815*, Sillery, Septentrion, 2006; Louis Pelletier, *La seigneurie de Mount Murray. Autour de La Malbaie 1761-1860*, Sillery, Septentrion, 2008.
45. ANQ : Not. Isidore Lévesque, « Inventaire de John Nairne », 8 et 9 sept. 1815. On trouve de plus toute une gamme d'ouvrages relatifs aux divers domaines où Nairne exerçait ses talents : agriculture, armée, justice, notariat, commerce, etc.
46. ANQ : FMF P-0081 : vol. 1, 6. Dans sa réponse (ibid., 17 juil. 1790), Fraser fait semblant de croire que la lettre a été écrite par un quelconque malintentionné, « fou ou soul dans le temps ». Elle est pourtant bel et bien écrite de la main de l'abbé Lelièvre.
47. ANC : FF : vol. 2 (Papiers divers relatifs à l'obtention d'une Chambre d'assemblée).
48. ANC : FN : vol. 5 (Nairne à Jean-François Tremblay, capitaine de milice et seigneur des Éboulements, 1801). Tremblay est un cultivateur aisé sans éducation et même illettré, ce qui déçoit Nairne qui considère qu'un seigneur se doit d'être officier de milice, mais que pour bien remplir son devoir, il doit avoir un minimum d'éducation.
49. ANQ : Papiers Fraser (4 févr. 1794). La seigneurie de la Martinière est sise à l'est du fief de Lauzon, au sud de Québec.
50. Galarnau, *La France devant l'opinion canadienne*.
51. « Circulaire à messieurs les curés à l'occasion des rumeurs de guerre », 9 novembre 1793, dans : Tétu, Mandements, 2 : 471-3.
52. Galarnau, *La France devant l'opinion canadienne*; Wallot, *Un Québec qui bougeait*, 295-6, qui distingue l'opinion des élites face à la Révolution (la noblesse et le clergé, ennemis de la France républicaine; la bourgeoisie, plus réceptive aux idées françaises, mais qui croit avoir trouvé dans la nouvelle Constitution de 1791 un outil idéal pour l'affirmation nationale) de celle de la masse populaire, qui espère le retour de la France, mais se laisse peu à peu convaincre par la bourgeoisie. Avant 1789, l'idée d'abolir le régime seigneurial circulait dans la colonie. Au début de son existence, la Chambre d'assemblée se penche sur le problème des exactions des seigneurs, mais on juge bientôt préférable de reporter toute discussion sur ce sujet. Voir les journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada entre 1793 et 1796.
53. ANC : FN : vol. 3, 421 (Harangue faite aux miliciens de la Murray Bay, 11 juin 1797).
54. Ibid., 25 (Directives du juge-en chef Hey à John Nairne pour son enquête sur l'état des milices de Baie-Saint-Paul, 15 juil. 1775) et 477 (Directives de l'Adjudant-général des milices, François Baby, 1797).
55. Ibid., 453-5 (Nairne à Robert Hepburn (Écosse), 1799 ou 1800). Voir aussi ibid., 424 (Nairne à James Ker (Écosse), 2 août 1798).
56. Nairne et Fraser sont très impliqués dans cette guerre. Dictionnaire biographique du Canada, t.5 et les ouvrages récents de Massé et Pelletier ci-haut mentionnés. Malcolm Fraser préfère vivre sur la rive sud du fleuve et à Québec, mais il visite périodiquement La Malbaie surtout une fois qu'il y aura créé sa troisième famille au cours des années 1790. Il s'y installe de manière plus stable à la fin de sa vie, mais fera toujours des séjours prolongés à Québec et dans ses autres propriétés de la rive sud du fleuve.
57. Nairne accorde des terres de 120 arpents de superficie avec droit de chasse et pêche, sans réserve contrariante et sans exiger paiement des rentes pour les premières années.
58. À la fin de ses jours, Nairne sera encore plus amer face à la guerre et à l'armée. Il est vrai que son fils aîné meurt en service aux Indes en 1799.
59. En 1800, selon Nairne, le commerce local repose sur des exportations de bois, d'huile et de peaux de marsouin, de bétail, de beurre et d'un peu de grains et de fourrures. ANC : FN : vol. 3, 485 (Nairne à Adam Lymburner, 24 jan. 1801) et 492 (Nairne à James Ker (Écosse), 1801).
60. Nairne fait afficher des avis pour obliger des censitaires à tenir feu et lieu et à payer leurs rentes. Ibid., vol. 5 (SB), 73, 76 (1784), 130 (1797).
61. Ibid., 129-seq.
62. La plupart des individus qui ont été des agents ou des fermiers seigneuriaux dans la région de Charlevoix aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont parvenus au sommet de la hiérarchie paysanne. C'est le cas des fermiers du Séminaire de Québec à Baie-Saint-Paul et de ceux des seigneurs de La Malbaie.
63. La correspondance de Nairne regorge de considérations sur les méthodes de production agricole. Une preuve de la popularité des Nairne tient dans la multiplication des Christine et des Thomas, souligné par Nairne lui-même comme un indice de respect : il s'agit des prénoms distinctifs de deux de ses enfants. Plusieurs Jean doivent aussi leur prénom à celui du seigneur. Par contre il n'y a eu qu'un seul Malcolm, fils d'un fermier de Fraser.
64. Voir supra note 40.



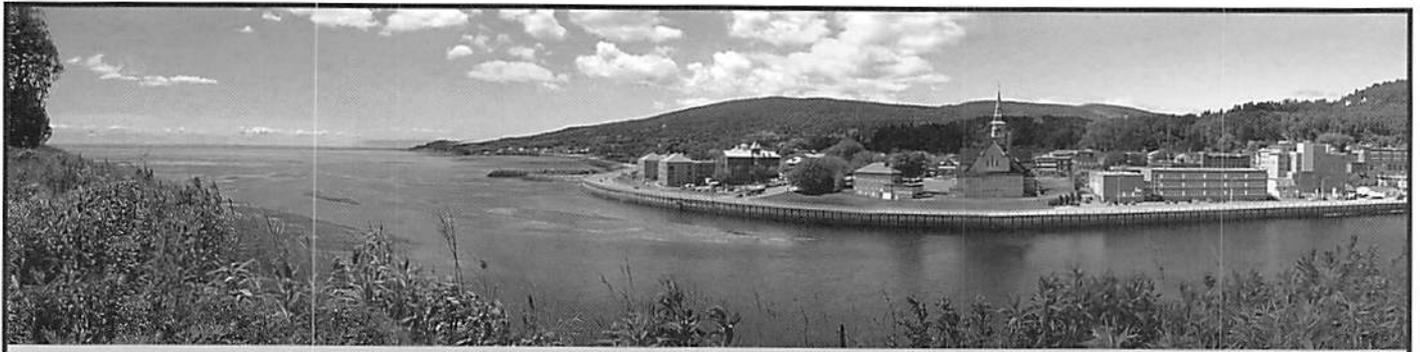
Jean-Claude Veilleux



achat - vente - évaluation - catalogues

Tél. : 418 880-2049

C.P. 73, Haute-Ville Québec, Québec G1R 4M8  
 info@jcveilleux.com www.jcveilleux.com



## *La Malbaie, une ville d'histoire*

La ville de la Malbaie est fière de soutenir la parution du numéro 67  
de la *Revue d'histoire de Charlevoix*



Carte de la seigneurie de Murray Bay en 1787.

280, rue John-Nairne, La Malbaie, Québec G5A 1L9  
Téléphone : 418 665-3747 • Télécopieur : 418 665-4935

Par Raymond Falardeau

# Chronique militaire

## Les sous-marins au quai de Pointe-au-Pic

Le quai de Pointe-au-Pic fut surtout identifié du milieu du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin des années soixante à la présence des bateaux blancs et des petits caboteurs locaux. Mais il existe une période durant laquelle ce port a joué un rôle de relais pour des sous-marins militaires.

### UNE HISTOIRE OUBLIÉE

Nous sommes à la fin de 1914 et la guerre qui devait durer trois mois en Europe s'éternise; dans l'océan Atlantique, la menace allemande fait rage d'une manière nouvelle et surprenante avec les sous-marins « U-Boot ». Les Britanniques, possédant également l'arme sous-marine, autorisèrent la construction de nouvelles unités.

Les chantiers navals d'Angleterre étant débordés, c'est vers le Canada dont l'expertise est reconnue en construction maritime que se tourna l'amirauté britannique pour supporter l'effort de guerre. La compagnie Vickers de Montréal fut retenue pour la construction de 10 sous-marins de la classe « H » (Holland) identifiés de H-1 à H-10. De plus, 8 furent fournis à la marine italienne et 2 coques pour la Russie impériale; toutes ces unités furent livrées entre 1915 et 1916<sup>1</sup>. Il s'agissait de petits submersibles côtiers qui n'étaient pas conçus pour la traversée de l'Atlantique, donc le fleuve Saint-Laurent se trouvait tout indiqué comme un site intéressant d'essais.

Terminés à Québec<sup>2</sup>, ils devaient être testés en eaux plus profondes afin d'effectuer des plongées et ces opérations devaient s'effectuer dans le cadre d'une certaine discrétion, donc le quai de Pointe-au-Pic (Murray Bay) se présentait comme une destination qui semblait rencontrer ces deux exigences opérationnelles. Au total une soixantaine d'accostages furent effectués durant cette période, ce qui devait certainement intriguer les résidents locaux non habitués à des opérations militaires navales. Les périodes d'essais à quai étant relativement courtes, les équipages devaient résider dans les submersibles afin d'éviter les questions des curieux venant de la population locale. Ce ne sont certainement pas les commerces situés non loin et habitués aux passagers touristes des bateaux blancs qui durent y trouver leur compte avec ce type de croisières!

### UN ACCIDENT TENU SECRET

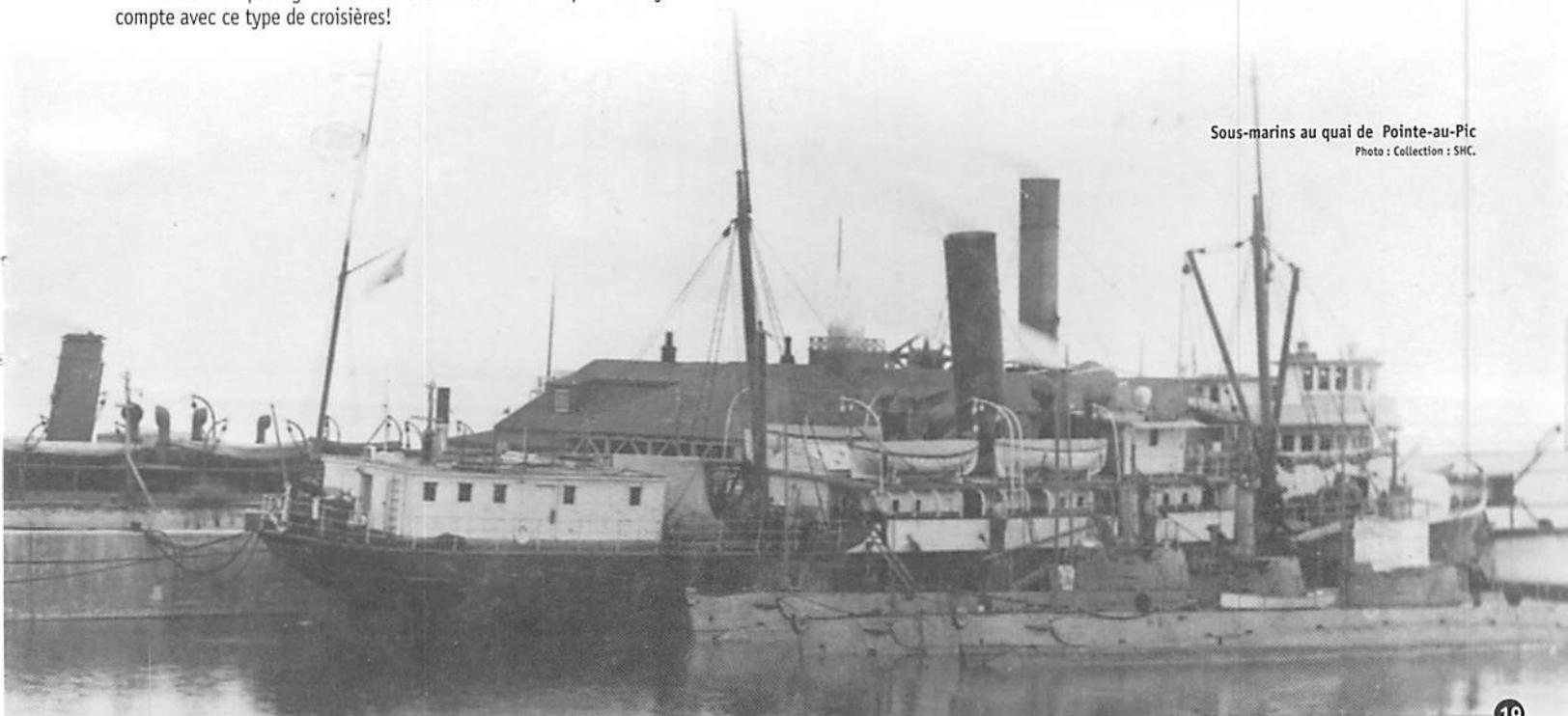
Ce n'est que récemment que fut déclassé le cas du *Christine* qui sombra mystérieusement dans le fleuve à la hauteur de Beaumont le 18 mai 1915. Le *Christine* était un petit patrouilleur du service d'inspection naval en fonction sur le fleuve. Il entra en collision avec un autre navire dit « submergé » et sombra causant la mort de sept membres de son équipage. Le secret entourait cette affaire car on croyait qu'il s'agissait peut-être d'un sous-marin allemand, mais l'enquête révéla que le premier submersible à avoir traversé l'Atlantique était de fabrication canadienne, et ce, en date du 22 juillet 1915, écartant donc la thèse précédente. Il fut révélé qu'il s'agissait du H-1 revenant de Pointe-au-Pic qui se dirigeait vers Montréal. Le pilote du sous-marin, le capitaine Wilfrid Gagné, affirma avoir vu le *Christine* et, qu'à sa surprise, ce dernier tourna à toute vitesse pour se retrouver dans la course du H-1, rendant l'accident inévitable<sup>3</sup>.

### DÉPART DE POINTE-AU-PIC

À la fin de 1916, les 20 submersibles furent complétés et leurs sessions d'essais au quai de Pointe-au-Pic étaient terminées; à certains moments, il put y avoir jusqu'à quatre unités au port en même temps. Leur destination finale au Canada sera le port d'Halifax d'où ils pourront ensuite être escortés jusqu'en Angleterre, car la traversée était trop longue pour ces petits navires de 22 membres d'équipage. Outre la conscription, ce fut de cette manière que la Première Guerre mondiale atteignit Charlevoix. ▀

1. James. *Submarines 1908-1920*.
2. Jacques Castonguay. *La Saga de la Navigation à Québec et sur le Saint Laurent*. Septentrion, 2008.
3. Gilbert N. Tucker. *The Naval Service of Canada. Its Official History*, King's Printer, 1952.

Sous-marins au quai de Pointe-au-Pic  
Photo : Collection : SHC.



# Chronique ferroviaire

## Les locomotives de la série GMD-1

Depuis l'arrivée du premier train à La Malbaie le 1<sup>er</sup> juillet 1919, trois mois après la mort du fondateur du chemin de fer Québec Saguenay de Saint-Joachim à Clermont (Nairn's Falls), plusieurs locomotives à vapeur ont circulé sur le chemin de fer de Charlevoix comme la CNR 4-6-2 type Pacific 5076 ou les premiers diésels, à faible poids, pouvant circuler sur des rails de 85 livres.

Un projet de loi sanctionné le 18 mai 1916 autorise la vente de la ligne de chemin de fer en construction au Gouvernement du Canada, mais la transaction ne se conclut finalement que trois ans plus tard, soit en 1919. En 1923 la compagnie fait partie intégrante des chemins de fer nationaux (Canadien National) et profite d'une vaste flotte de locomotives diésels.

La locomotive de la General Motors 1025 photographiée à La Malbaie faisait partie de la série des GMD-1 et contenait « une génératrice à vapeur » afin de chauffer les voitures-voyageur qui partaient de la gare du Palais.

En fait, General Motor Diesel Canada a construit ces locomotives en août 1958 et avril 1960 après la disparition des trains à vapeur. Ce type de locomotives diésels aiguilleurs était mû par un moteur 12 cylindres EMD 567C d'une capacité de 1200 chevaux-vapeur.

Les bogies étaient du type A1A-A1A, c'est-à-dire que l'essieu central ne contenait pas de moteur électrique. 96 exemplaires ont été produits pour le CN, soit les numéros 1000-1077 (78) et les numéros 1900-1917 (18) avec des bogies B-B et une génératrice à vapeur!

Bien des Malbécens se souviennent très bien d'avoir roulé à bord des trains voyageurs qui se rendaient à Québec et qui circulaient le long du fleuve Saint-Laurent en étant tirés par une locomotive diésel très fiable qui prenait environ 2 heures 30 pour effectuer le trajet.

La série des locomotives GMD-1 1000-1077 ne comprenait pas une « génératrice à vapeur » et on devait ajouter derrière la locomotive un wagon spécifique qui générait de la vapeur. Ces locomotives ont été retirées de la circulation en 1988 tandis que les 1900-1917 ont survécu jusqu'en 1997. ▀

La locomotive 1025 à la gare de La Malbaie



Par Christian Harvey

## CHRONIQUE GÉNÉALOGIQUE :

À la recherche de la résidence de  
Maxime Dufour

## UN CAS DOCUMENTÉ DE LIQUÉFACTION À BAIE-SAINT-PAUL EN 1870

À la fin de janvier 2011, un personnage de la petite histoire de Baie-Saint-Paul, le forgeron Maxime Dufour, est sorti de l'ombre dans le cadre d'une recherche portant sur un cas de liquéfaction à Baie-Saint-Paul survenu lors du tremblement de terre du 20 octobre 1870 et relaté quelques jours plus tard dans un article du journal *The Quebec Gazette*. Une découverte surprenante, survenue dans le contexte mouvementé des discussions autour de la reconstruction d'un hôpital à Baie-Saint-Paul, dont nous voulons ici refaire la trame complète.

## LES RECHERCHES SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE

À la source des recherches récentes, la parution en 2001 du monumental ouvrage du Père Pierre Gouin<sup>1</sup> réunissant un imposant corpus de textes historiques relatant les effets des tremblements de terre au Québec de 1534 à 1925. Ce livre reproduit nombre de récits et articles de journaux concernant directement la région de Charlevoix. À la fin de 2004, le sismologue Maurice Lamontagne de la Commission de géologie du Canada communique avec la Société d'histoire de Charlevoix afin de trouver, si possible, d'autres sources permettant de corroborer les informations contenues dans ces divers documents et localiser certains sites mentionnés principalement pour le séisme de 1870. Un rapport est produit à cet effet en janvier 2005. En février 2008, Maurice Lamontagne publie dans le numéro 58 de la *Revue d'histoire de Charlevoix* un article qui, en lien avec les informations contenues dans notre rapport, visait plus précisément à présenter les deux premiers cas documentés aux Éboulements en 1870 de décès directs suite à un séisme au Canada<sup>2</sup>. En annexe, on retrouvait intégralement le contenu des articles de journaux de l'époque.

En décembre 2010, une nouvelle demande nous est acheminée par le géologue Didier Perret, chercheur en géoscience à la Commission de géologie du Canada, afin de localiser précisément la résidence de Maxime Dufour dans le cadre d'une recherche sur les effets des séismes dans Charlevoix. Ce personnage de la petite histoire de Baie-Saint-Paul intéresse le scientifique car le journal *The Quebec Gazette* signale dans son édition du 24 octobre 1870 les informations suivantes:

« Un autre correspondant du même endroit (Baie-Saint-Paul), affirme que la terre s'est entrouverte à plusieurs endroits – causant parfois des trous de dix pieds de largeur, hors duquel des fontaines d'eau jaillissent, en si grandes quantités à un endroit, situé devant la résidence de monsieur Maxime Dufour, qu'un étranger a affirmé que c'était un lac<sup>3</sup>. »

Qui est donc ce Maxime Dufour et où se situerait sa résidence à Baie-Saint-Paul aujourd'hui? Voilà notre interrogation.

### MAXIME DUFOUR (1821-1881), FORGERON

Il y eut d'abord la chance qu'il se nomme Maxime Dufour et non pas Joseph Tremblay... Cela facilite beaucoup le travail car nous avons retrouvé un seul Maxime Dufour à Baie-Saint-Paul pour toute la deuxième partie du 19<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Ce dernier est né le 26 mars 1821 à Baie-Saint-Paul du mariage de Joseph Dufour, cultivateur, et de Marie-Anne Guay. Maxime Dufour contracte un mariage le 10 janvier 1843 à Baie-Saint-Paul avec Adélaïde Allard, fille de Louis Allard, cultivateur, et de Charlotte Simard. Les recensements nous indiquent qu'il pratique le métier de forgeron, qu'il possède une maison de bois, d'un étage, et une boutique de forge attenante. Le cadastre abrégé de la seigneurie de Beaupré daté de 1859 note qu'il possède un seul lot à Baie-Saint-Paul situé dans la concession du Fond. Le document ne contient malheureusement pas de renvoi cartographique permettant de localiser plus précisément la terre. Vers les années 1875, Maxime Dufour déménage avec sa famille à Lévis. C'est là qu'il décède le 11 décembre 1881 dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Victoire.



Secteur où se trouvait la résidence de Maxime Dufour à Baie-Saint-Paul.  
Photo : Collection SHC.

### LOCALISATION DE LA RÉSIDENCE DE MAXIME DUFOUR

La source la plus fiable pour la localisation d'une propriété demeure le registre foncier du Québec et particulièrement les lots originaux renvoyant à une localisation précise sur une carte. Pour la paroisse de Baie-Saint-Paul, l'exercice a été réalisé en 1881 et nous révèle que Maxime Dufour possède deux lots situés dans la concession du Fond : un premier d'une superficie de 2 perches ou 50 mètres carrés et un deuxième de 18 perches ou 455 mètres carrés.

Nous savons que Maxime Dufour est forgeron. Sur le premier lot, on retrouve dans un acte postérieur l'indication suivante, datée du 27 juillet 1903 : « Boutique de forge à 2 étages qui s'y trouve érigée (...) ». Il s'agit assurément de la forge de Maxime Dufour, donc sa résidence se trouvait sur le lot attenant.

Mais surprise, ces deux lots sont situés à environ 100 mètres de l'actuel Hôpital de Baie-Saint-Paul où, précisément, une étude affirmait qu'il y avait un danger de liquéfaction dans les environs et que, à la suite d'une décision du ministère de la santé, on voulait reconstruire un édifice neuf respectant les normes sismiques actuelles. ▀

1. Père Pierre Gouin, *Tremblements de terre historiques au Québec (de 1534 à mars 1925) identifiés et interprétés à partir des textes originaux contemporains*. Montréal, Guérin, 2001. 1491 p.
2. Maurice Lamontagne, « Deux morts causées par le tremblement de terre de 1870 dans Charlevoix », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 58 (février 2008) : 13-18.
3. Traduction libre du texte anglais : « Another correspondent from the same place, says that the earth opened in several places – making a gap ten inches wide, out of which fountains of water sprung, in such large quantities that at one spot, opposite the residence of Mr. Maxime Dufour, a stranger would have said it was a lake ».
4. Nous avons consulté les recensements (1851, 1861, 1871, 1881) et le registre de l'état civil indexés sur le site Ancestry.com.

# Chronique du livre

Christian Harvey,

***Ce n'était pas le temps d'une paix.***

***L'histoire du conflit du Manoir Richelieu (1985-1989),***

La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2010, 154 p.

## CHARLEVOIX SANS FOLKLORE

### Le conflit de Manoir Richelieu 1985-1989

Par Serge Gauthier

Peut-on trouver, dans l'histoire de Charlevoix, des événements plus troublants ou inquiétants que la sombre période de 1985 à 1989 liée au conflit syndical du Manoir Richelieu. Cet affrontement entre un homme d'affaires, Raymond Malenfant, et un groupe de syndiqués (comprenant une grande majorité de femmes) pour la reconnaissance d'une accréditation syndicale à la CSN pour les employés du Manoir Richelieu, n'est assurément pas passé inaperçu. Manifestations nombreuses, histoire de « l'eau bleue », mort de Gaston Harvey, explosion au Motel Universel de Chicoutimi, ce conflit fut fertile en rebondissements malheureux dont la mémoire populaire doit certainement se souvenir. Et pourtant, ce conflit syndical semble recouvert jusqu'à aujourd'hui d'un épais silence et aucun historien avant Christian Harvey n'a cru bon de s'y intéresser d'une manière détaillée. Est-ce un tabou? Est-ce une occultation? Christian Harvey a eu bien du courage de soulever cette question 25 ans après les faits et son livre est à ce titre une réussite complète.

L'historien Harvey n'a pas choisi la facilité. Il aurait pu retenir la trame connue des médias recherchant le détail « croustillant » ou l'anecdote. En ce contexte, il aurait fait un travail d'amalgame habituel confondant le vrai et le faux et se fourvoyant nécessairement dans un objectif simplement spectaculaire. Il lui aurait été possible aussi – et l'abondance de ses sources le lui permettait – de produire un texte érudit, froid, détaché et... universitaire. Qui donc alors l'aurait lu? Ce ne fut donc pas son choix. Il a préféré à travers neuf chapitres, parfois haletants, parfois plus analytiques, dépasser le coutumier et l'habituel dans ce que l'on rapporte généralement au sujet de ce conflit. Son point de vue n'est ni syndical, ni patronal, car il est simplement charlevoisien. L'historien Harvey est ici lié à Charlevoix d'abord et avant tout et c'est le grand mérite de son livre.

Et Charlevoix apparaît ici crûment. N'y cherchez pas le « Temps d'une paix », il semble mort et enterré, au profit d'une région « normale » où les enjeux du Québec moderne se confrontent. Jamais peut-être Charlevoix n'a été plus vrai comme territoire habité que dans le cadre de ce conflit du Manoir Richelieu. Son passé s'y est concrétisé avec force : celui d'un héritage de misères pour les travailleurs et les travailleuses en lien avec la villégiature et le tourisme dans la région. En fait, le syndicat du Manoir Richelieu, en 1985, parait le lieu de tous les retranchements pour ceux et celles qui espèrent encore recueillir un juste salaire et des conditions humaines dans ce secteur d'activité économique. L'échec sera douloureux. Tant pour l'économie de Charlevoix que pour la cause syndicale si chère dans une région où des apôtres comme Mgr Eugène Lapointe et Laure Gaudreault ont semé une tradition très riche qui a fait époque au Québec. Charlevoix est ici dépouillé de tout folklore, laissé à lui-même dans ses contradictions les plus intimes et tout cela devant l'ensemble du Québec médusé et aussi manipulé.

Car Christian Harvey n'hésite pas à dénoncer le traitement médiatique autour de ce conflit. Tant pour la presse nationale qui se vautre dans l'effet-choc et le spectaculaire que celle de la région qui se met à la traîne du « merveilleux » homme d'affaires. Le chroniqueur montréalais Georges-Hébert Germain et la revue affairiste qu'est *L'Actualité* iront jusqu'au bout du ridicule en consacrant une première page au « Toffe de La Malbaie », abandonnant alors tout esprit critique et toute éthique journalistique. Ces passages du livre de Christian Harvey donnent froid dans le dos. Pire encore les informations relatives aux diverses versions « officielles » autour de la mort de Gaston Harvey mettent en lumière des efforts évidents de manipulation et, à l'heure de la Commission Bastarache, nous rappellent que notre gouvernement québécois peut éventuellement être d'abord et avant tout celui d'un Parti ou d'un groupe social. Christian Harvey n'a rien gommé. Il n'a pas proclamé non plus la vérité absolue d'aucun dogme de gauche ou de droite, il a simplement relaté les faits et il faut vraiment reconnaître son objectivité et la saluer.

Une partie importante de l'ouvrage permet de bien saisir la condition des travailleurs touristiques de Charlevoix et les sources réelles de cette industrie. Pour ceux et celles qui cherchent à comprendre pourquoi en 2010, des travailleurs touristiques charlevoisiens se retrouvent dans un « trou noir », n'ayant même pas assez de semaines d'assurance-emploi pour couvrir toute l'année, il y a beaucoup d'éléments de réflexion dans ce livre. Où était la solidarité de 1985 à 1989 dans Charlevoix, alors qu'il fallait appuyer des travailleurs qui voulaient vivre ici normalement du fruit de leur labeur? Elle était absente ou presque : conflits familiaux, culture de l'Autre, stigmatisation des gens de la « Route de Sable », soumission à l'entrepreneur Malenfant de la part des organismes du milieu et des pouvoirs municipaux et tout en fait pour ne pas « se grandir ». Tout pour se rabaisser. Christian Harvey ne cache rien. Il ne joue pas plus à l'historien syndical soucieux de préserver la « sainte » CSN qu'il ne couvre pas, la laissant à ses contradictions, à son délaissement fondamental face à un groupe de travailleurs (travailleuses) démunis avant et après le conflit, et surtout à ses comportements non élucidés vraiment dans la question de l'explosion du Motel Universel de Chicoutimi. Le livre de Christian Harvey n'est pas une Bible, mais un outil. Les gens intéressés par l'histoire et à la recherche de la vérité sauront l'apprécier et le recevoir comme tel et c'est à eux qu'il s'adresse. Les autres fermeront peut-être encore les yeux ou alors conserveront leurs « vérités » et cela sera bien dommage pour eux.

Christian Harvey avait-il le droit de soulever toute cette poussière pas vraiment propre? S'il est vrai que l'histoire est aussi un tribunal, il n'était pas trop tôt de tenter une première analyse au sujet du conflit du Manoir Richelieu 1985-1989. Ce livre marquera donc une étape sur cette question. Est-ce qu'il y aura des suites? Difficile de le dire. Souhaitons simplement pourtant que plusieurs lecteurs s'intéressent à ce livre de Christian Harvey et cela permettra peut-être de poursuivre le questionnement plus largement. Car le Charlevoix délesté de son folklore que Christian Harvey nous livre ici nous interpelle encore et les enjeux d'hier demeurent actuels. À nous de les voir avant que d'autres entrepreneurs sans doute déjà bien actifs autour de nous, d'autres « veaux d'or », viennent nous endormir et nous déposséder en fait de notre héritage et de nos acquis. En fait, il serait bon de ne pas trop se fier à ce « Temps d'une paix » actuel et de ne pas oublier que l'histoire est une bataille continue que les travailleurs de notre industrie touristique sont encore loin d'avoir gagnée.

## CE N'ÉTAIT PAS LE TEMPS D'UNE PAIX

par Normand Perron

*Ce n'était pas le temps d'une paix* remémore un conflit de travail marquant... qui relègue dans l'ombre l'image d'un Charlevoix paisible. Pour les uns, le souvenir est quelque peu lointain, la mémoire n'ayant alors retenu que les images chocs diffusées par les médias. Pour les autres, surtout des gens du milieu, le conflit survenu au Manoir Richelieu entre 1985 et 1989 a laissé des traces et des blessures encore vives, une vingtaine d'années plus tard.

L'auteur, Christian Harvey, relate bien évidemment la chronologie de ce conflit, les parties en présence, la signification des enjeux pour les uns et les autres, les coups d'éclat... Mais il va toutefois au-delà d'une simple relation chronologique des faits, comme c'est trop souvent le cas dans le traitement d'un tel événement. À l'aide de travaux sociologiques et à l'aide d'études sur le travail et la vie syndicale, il cherche à leur donner sens dans le contexte d'un néo-libéralisme en éclosion dans le Québec d'alors. C'est fort intéressant, surtout que la médiatisation de ce conflit de travail en fit un événement extra-régional et d'une portée nationale. Non sans raison, peut-on ajouter : on dira plus tard de ce conflit qu'il est l'un des plus importants des dernières décennies au Québec. Mais l'auteur s'attarde également à une compréhension du conflit à l'échelle de l'univers charlevoisien en privilégiant un regard sur son histoire, sur ses valeurs et sur son orientation économique fortement marquée, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, du sceau de l'industrie touristique. Là il s'appuie sur des études régionales, en particulier la synthèse *Histoire de Charlevoix* (2000) qui lui a d'ailleurs fourni un cadre d'analyse utile, comme il le souligne.

Fort de ce choix, Christian Harvey divise son ouvrage en trois parties comprenant respectivement 3, 2 et 4 chapitres. Sous le titre de « Un conflit charlevoisien », la première partie (p. 17-54) met en scène les éléments nécessaires à une compréhension approfondie du conflit. L'auteur rappelle les origines du Manoir Richelieu, sa réussite, son déclin, son étatisation et sa privatisation. Il fait également un retour historique sur la condition du travailleur touristique et sur la culture syndicale en Charlevoix. Il souligne enfin le conflit avec la culture de l'Autre dont l'un des aspects est la lutte entre les « points de vue » en jeu » dans la société charlevoisienne.

La deuxième partie de l'ouvrage (p. 55-109) traite spécifiquement du conflit de travail et a comme titre « De conflit charlevoisien à enjeu national (Avril 1986 - Décembre 1989) ». L'auteur l'aborde dans la foulée de la privatisation des sociétés d'État et des difficultés du monde syndical au début des années 1980. Actions des grévistes, injonctions interlocutoires, arrestations musclées, enquêtes, échecs des médiations et l'épineuse question de la reconnaissance de l'accréditation syndicale rappellent à grands traits les moments forts du conflit. Au terme de ces années, le syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu sort perdant, les différents tribunaux ne lui reconnaissant pas « un lien de droit » dans la saga des propriétaires successifs.



La troisième partie (« Le conflit du Manoir Richelieu dans Charlevoix et ses suites », p. 110-140) porte sur l'après-conflit et sur des conséquences lors d'un autre litige dans la région de Charlevoix, celui de la grève au centre de ski du mont Grand-Fonds qui ramène sur la sellette les acteurs en cause dans l'affaire du Manoir Richelieu. Au fil des chapitres de cette partie, l'auteur expose quelques effets immédiats et néfastes sur les revenus des travailleurs et travailleuses dans l'industrie touristique. Il dégage également les répercussions socio-économiques négatives de ces luttes dans la région et leurs conséquences sur la vénérable institution qu'était le Manoir Richelieu. Sa relance passera par un changement de propriétaire et le soutien de l'État avec l'ouverture d'un casino destiné à attirer les visiteurs. La vénérable institution survit, avec un lustre terni diront certains. Survivent également nombre de travailleurs et de travailleuses de l'industrie touristique, conclut Christian Harvey au terme de sa réflexion.

Ici et là, on aurait aimé un traitement un peu plus approfondi, mais faute d'une documentation adéquate ou difficile à recueillir, l'auteur a dû se limiter à des observations ou à des conclusions parfois peu étoffées. En d'autres occasions, le lecteur aurait aimé en savoir davantage, les sources le permettant probablement. Là, l'auteur, avec sagesse sans doute, a fait preuve de prudence, peut-être même de délicatesse. Dans tous les cas, évitons de lui chercher noise. L'accessibilité aux archives, le peu de recul face aux faits et leur contemporanéité rendent souvent malaisée et inconfortable la position du chercheur qui traite d'un événement spécifique de l'histoire du temps présent.

Normand Perron

Institut National de la recherche scientifique

Ce livre peut être commandé à la Société d'histoire de Charlevoix :  
156 de l'Église, La Malbaie, G5A 1R4 au coût de 20 \$ l'exemplaire.

Découvrez le Charlevoix  
*de Annie Labelle*



Marc Archambault

Ski alpin et de randonnée, traîneau à chiens, raquette, kayak... Dans un maelstrom de cristaux blancs, cet hiver, enivrez-vous de Charlevoix.



**Desjardins**

Centre financier aux entreprises de Charlevoix

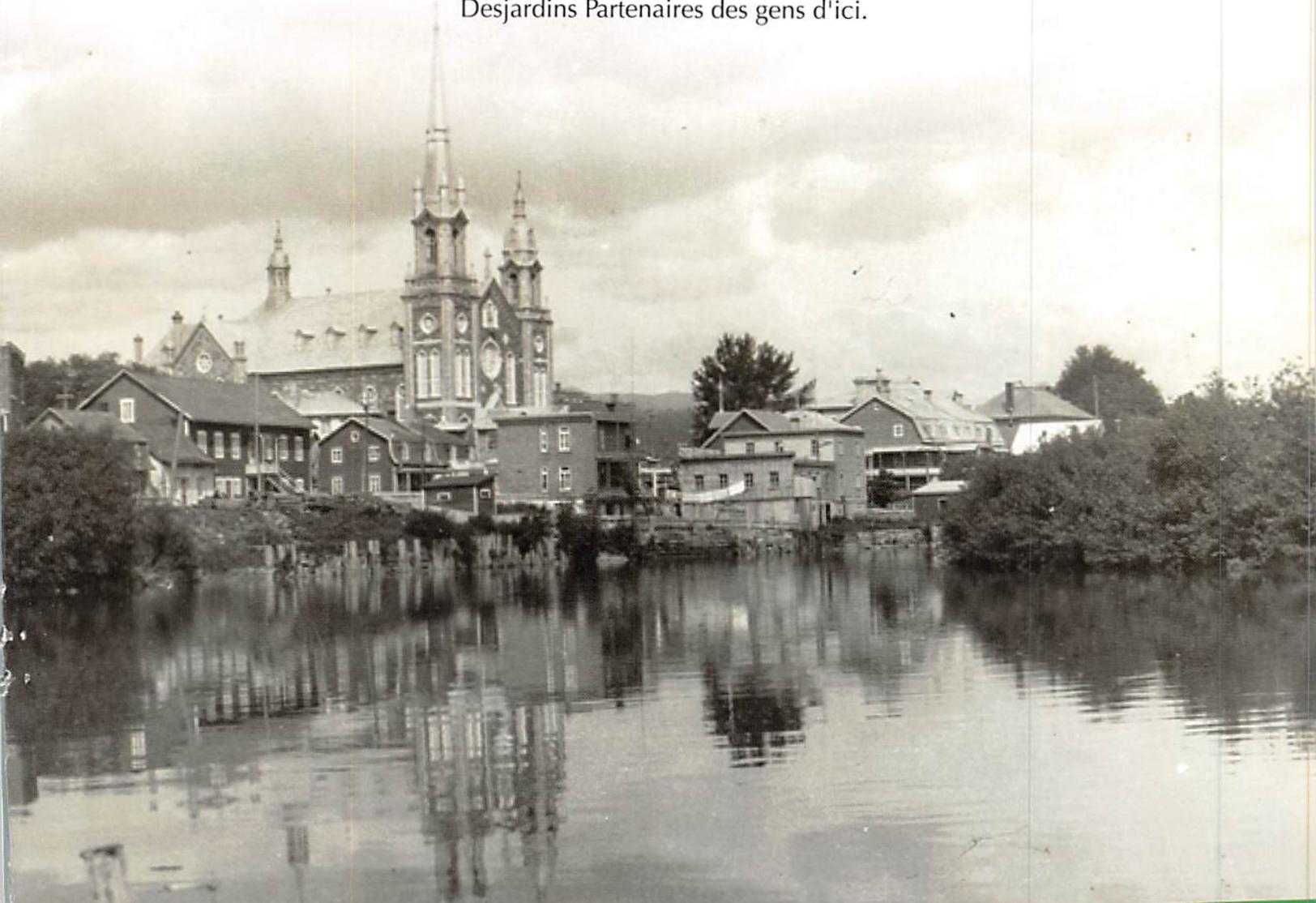
Desjardins est fier de souligner la brillante carrière de M. Jean-Pierre Ancilil à titre de comptable agréé auprès des entreprises et particuliers de Charlevoix.

Travailleur intègre, professionnel et apprécié de sa clientèle, il a été un collaborateur et partenaire d'affaires de premier plan. Par ses diverses implications, il a contribué significativement au développement économique de la région et à la réussite des entreprises.

Nous lui souhaitons une retraite à la hauteur de ses succès en affaires

Sincèrement,

Desjardins Partenaires des gens d'ici.



959, boul. Mgr-De Laval Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2W3  
418 435-4115

 **INDUSTRIELLE  
ALLIANCE**  
VALEURS MOBILIÈRES INC.

*C'est avec reconnaissance que nous  
nous associons à cette parution afin de rendre  
hommage à **JEAN-PIERRE ANCTIL**.*

*Pionnier et homme d'action, il s'est beaucoup impliqué  
socialement et professionnellement  
ce qui a contribué à transformer sa communauté.  
Avec son intégrité, son dévouement et  
son expertise, il a fait grandement avancer  
les gens qu'il a appuyés dans  
ses engagements.*

**MARTIN TREMBLAY**

*Conseiller en placement, Industrielle Alliance valeurs mobilières inc.*

---

1040, avenue Belvédère, bureau 101, Québec (Québec) G1S 3G3

Téléphone : 418 681-2442 Sans frais : **1 800 207-2445**

Télécopieur : 418 681-7710

Courriel : martin.tremblay@iagto.ca



L'Industrielle Alliance  
Valeurs mobilières inc.  
est membre du FCPE



OCRCVM  
Organisme canadien de  
régulation du commerce  
des valeurs mobilières

IAVM membre